



Assemblée générale

Distr. générale
15 janvier 2018
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 149 de l'ordre du jour
Aspects administratifs et budgétaires
du financement des opérations de maintien
de la paix des Nations Unies

Exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	6
II. Cadre de budgétisation axée sur les résultats*	15
A. Département des opérations de maintien de la paix	15
B. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	21
C. Département de l'appui aux missions	23
D. Département de la gestion	28
E. Bureau des services de contrôle interne	35
F. Cabinet du Secrétaire général	36
G. Administration de la justice	37
H. Bureau de la déontologie	38
I. Bureau des affaires juridiques	38
J. Département de l'information	39
K. Département de la sûreté et de la sécurité	39
L. Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	40

* Des renseignements sur les produits prévus et ceux effectivement exécutés figurent dans le rapport [A/72/701/Add.1](#).



M. Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	40
III. Exécution du budget	43
A. Ressources financières	43
B. Analyse des écarts	44
IV. Activités du Service intégré de formation	47
V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	50

Résumé

Le présent rapport et son additif rendent compte de l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

Les départements et bureaux du Siège de l'Organisation des Nations Unies ont continué de fournir un appui technique aux opérations de maintien de la paix en cours. Les décisions du Conseil de sécurité qui ont eu des répercussions importantes sur les mandats de ces opérations au cours de l'exercice considéré portent notamment sur : l'assistance technique et le soutien logistique pour la révision des listes électorales par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) ; l'augmentation de l'effectif autorisé des agents en tenue pour la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) à la suite de la flambée de violence de juillet 2016, et l'augmentation des effectifs autorisés du personnel en tenue pour la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) ; la fourniture d'un appui à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) en vue de créer les conditions permettant de réduire durablement la présence de groupes armés et la menace qu'ils représentent. L'exercice considéré a également été marqué par : la restructuration du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (BNUUA), qui traduit le renforcement du partenariat stratégique entre l'Organisation et l'Union africaine ; le succès de la transition, du retrait progressif des effectifs et de la clôture de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), le retrait progressif des effectifs de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et celui de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Le montant brut des dépenses engagées s'est élevé à 309,4 millions de dollars des États-Unis (non compris 16,8 millions de dollars pour le progiciel de gestion intégré et 0,8 million de dollars pour la sécurité informatique), ce qui correspond à un taux d'exécution du budget de 99,9 %, alors que le montant des dépenses pour l'exercice 2015/16 s'était établi à 303,8 millions de dollars et le taux d'exécution à 99,8 %. Pendant l'exercice considéré, les taux de vacance de postes ont atteint en moyenne 11 % pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 6,6 % pour celle des agents des services généraux.

Les dépenses engagées au titre des postes font apparaître un léger dépassement de crédits de 0,8 million de dollars (0,4 %), imputable au fait que les dépenses communes de personnel et l'indemnité de poste pour New York à compter du 1^{er} février 2017 ont été supérieures aux prévisions. Ce dépassement a été largement compensé par le fait que les taux effectifs moyens de vacance de postes ont été plus élevés que prévu pour la catégorie des administrateurs. Le dépassement net des crédits au titre des postes a été compensé par une moindre utilisation des crédits de 1,1 million (1,2 %) au titre des ressources autres que celles affectées à des postes.

Exécution du budget : ressources financières(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017)

Catégorie de dépenses ¹	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Postes	221 561,4	222 352,1	(790,7)	(0,4)
Autres objets de dépense	88 167,0	87 074,7	1 092,3	1,2
Total partiel	309 728,4	309 426,8	301,6	0,1
Progiciel de gestion intégré	16 830,4	16 830,4	–	–
Sécurité informatique	821,5	798,7	22,8	2,8
Montant brut	327 380,3	327 055,9	324,4	0,1
Recettes provenant des contributions du personnel	26 707,3	27 294,3	(587,0)	(2,2)
Montant net	300 673,0	299 761,6	911,4	0,3

Exécution du budget : ressources humaines

Catégorie	Effectif autorisé	Effectif réel (moyenne)	Taux de vacance (pourcentage) ^a	Taux de vacance budgétisé
Postes				
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	938	835	11,0	10,6
Agents des services généraux et des catégories apparentées	427	399	6,6	6,8
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)				
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	87	69	20,7	14,2
Agents des services généraux et des catégories apparentées	17	14	17,6	18,6

^a Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif prévu, mois par mois.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

Abréviations

AMISOM	Mission de l'Union africaine en Somalie
BANUS	Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie
BNUUA	Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine
BSCI	Bureau des services de contrôle interne
DFS	Département de l'appui aux missions
DPKO	Département des opérations de maintien de la paix
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FISNUA	Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
MINUAD	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
MINUL	Mission des Nations Unies au Libéria
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINUSCA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
MINUSS	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
TIC	Technologies de l'information et des communications
UNFICYP	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
UNSOA	Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie

I. Introduction

1. Au paragraphe 17 de sa résolution [70/287](#), l'Assemblée générale a approuvé l'inscription au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, d'un montant de 327 380 300 dollars, qui comprend le montant de 16 830 400 dollars approuvé pour le progiciel de gestion intégré Umoja et le montant de 821 500 dollars approuvé pour le renforcement de la sécurité des systèmes informatiques et qui couvre 1 369 postes et 114 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) pour douze mois. Dans sa résolution [71/270](#), l'Assemblée a en outre approuvé la restructuration du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, y compris la réduction nette de 4 postes au sein de ce dernier au titre du compte d'appui à compter du 1^{er} janvier 2017.

2. Pour l'exercice 2016/17, les dépenses effectives engagées au titre du compte d'appui se sont établies à 327 055 900 dollars, contre les 327 380 300 dollars autorisés par l'Assemblée générale, faisant apparaître un solde inutilisé de 324 400 dollars (soit 0,1 % du total des crédits approuvés).

3. Durant la période considérée, plusieurs décisions du Conseil de sécurité ont eu des répercussions importantes sur le mandat des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2016/17. Les départements et bureaux compétents du Siège ont ainsi été appelés à apporter un soutien pour mettre en place ces changements tout en continuant à fournir un appui aux autres opérations de maintien de la paix en cours sur le terrain, notamment :

a) En République centrafricaine, le Conseil de sécurité a mis l'accent sur un objectif stratégique unique dans le mandat de la MINUSCA : aider à créer des conditions qui permettent de réduire durablement la présence de groupes armés et la menace qu'ils représentent (résolution [2301 \(2016\)](#) du Conseil) ;

b) En République démocratique du Congo, le Conseil de sécurité a chargé la MONUSCO de fournir une assistance technique et un soutien logistique pour la révision des listes électorales (résolution [2277 \(2016\)](#) du Conseil) ;

c) Au Soudan du Sud, les opérations de la MINUSS ont été marquées par la flambée de violence qui a éclaté à Djouba en juillet 2016 et s'est propagée à d'autres parties du pays. Pour faire face à la situation, le Conseil de sécurité a augmenté l'effectif autorisé des agents en tenue de la MINUSS, notamment en affectant 4 000 militaires à la force de protection régionale de Djouba (résolutions [2304 \(2016\)](#), [2326 \(2016\)](#) et [2327 \(2016\)](#) du Conseil) ;

d) Au Mali, le Conseil de sécurité a relevé l'effectif autorisé des agents en tenue de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) de 2 049 militaires et 480 policiers. La Mission a mise en œuvre des projets de renforcement de la sécurité dans un contexte d'attaques perpétrées contre les installations de l'ONU et agrandi les camps existants pour accueillir les effectifs supplémentaires (résolution [2295 \(2016\)](#) du Conseil).

4. Au cours de l'exercice considéré, le Département des opérations de maintien de la paix a continué de diriger, gérer et appuyer les opérations de maintien de la paix en cours. Dotées d'un mandat multidimensionnel, ces missions ont été amenées à intervenir dans des environnements divers et instables. Parmi les principales réalisations accomplies en matière d'appui figurent : a) la transition, la réduction des effectifs et la clôture de l'ONUCI en Côte d'Ivoire ; b) l'aide apportée à la MINUSMA dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la

réconciliation au Mali et de la stabilisation des conditions de sécurité dans le pays ; c) les conseils fournis à la MINUSCA dans les domaines de la protection des civils et de la promotion du dialogue politique en République centrafricaine ; d) les orientations données à la MONUSCO sur l'appui à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, la promotion du dialogue politique, la protection des civils et l'appui aux opérations d'inscription sur les listes électorales en République démocratique du Congo ; e) les directives données à la MINUSS sur la protection des civils et l'appui à la mise en œuvre de l'Accord sur le règlement du conflit au Soudan du Sud ; f) l'appui aux efforts entrepris par la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) et la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour endiguer et prévenir le débordement des conflits au Moyen-Orient ; g) les orientations données à la MINUSTAH et à la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) sur la transition des activités dans les domaines de la police et de l'état de droit en Haïti et au Libéria ; h) la coordination avec l'Union africaine au sujet des directives et de l'appui fournis à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), y compris dans le cadre de la restructuration en deux étapes de la Mission approuvée par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2363 \(2017\)](#) ; i) les conseils et l'appui fournis à la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) sur les questions relatives au mandat.

5. Le Département des opérations de maintien de la paix a également renforcé la coopération triangulaire avec le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police en tenant des consultations régulières avant et après l'ensemble des examens et évaluations techniques et stratégiques réalisés au cours de l'exercice 2016/17 et avant la prorogation des mandats.

6. Le Département des opérations de maintien de la paix a renforcé le partenariat stratégique avec l'Union africaine et l'appui apporté à cette dernière par la mise en œuvre du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Ce Cadre constitue une base stratégique pour une coopération accrue dans quatre domaines clefs : a) la réaffirmation des principes d'engagement stratégiques avec l'Union africaine ; b) la convergence des voies stratégique/politique et opérationnelle afin de garantir la durabilité du partenariat ; c) le renforcement des capacités de l'Union africaine le mieux adapté à ses besoins spécifiques ; d) la formulation, par l'Union africaine, de ses besoins en matière de renforcement des capacités, guidée par les principes de la responsabilité mutuelle. La collaboration avec l'Union européenne a été renforcée, notamment en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité et l'état de droit en République centrafricaine. Dans le cadre de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises, le Département des opérations de maintien de la paix, le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres partenaires ont continué de mettre en œuvre des programmes conjoints afin de renforcer les capacités nationales en matière d'état de droit au Mali et en République centrafricaine, ainsi que dans les situations de transition au Darfour et en Haïti.

7. Au cours de l'exercice considéré, le Département des opérations de maintien de la paix a proposé un certain nombre d'initiatives visant à accroître l'efficacité et l'efficacité des opérations de maintien de la paix. Le Système de préparation des

moyens de maintien de la paix est parvenu à pleine maturité et a permis au Département de mieux répondre aux besoins en matière de capacités et de gérer les contributions annoncées par les États Membres, dont l'engagement a été démontré à l'occasion de manifestations importantes telles que le Sommet des chefs de police. L'initiative de renforcement des moyens en personnel en tenue a progressé grâce à la mise en œuvre de plusieurs projets visant notamment à renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix et à mieux faire face aux menaces transnationales. Le Département a poursuivi la mise en œuvre de diverses recommandations issues de l'examen des initiatives de paix et de sécurité de l'ONU. Dans ce contexte, des examens et des évaluations stratégiques ont été effectués pour la FINUL, la FISNUA, la MINUAD, la MINUL, la MINUSS et la MINUSTAH afin d'adapter et de réajuster les missions à l'évolution de la situation et de leur mandat, de même que des examens spécifiques du processus de planification militaire pour la MINUSCA et la MINUSMA en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficacité du personnel en tenue des missions.

8. Le Département des opérations de maintien de la paix a continué de progresser dans l'élaboration et l'application de normes, politiques et orientations policières et militaires, en mettant l'accent sur le renforcement de la planification, du suivi et de l'évaluation, grâce à l'organisation de sept ateliers régionaux à l'intention des pays fournisseurs de contingents. De nouveaux supports de formation ont été mis au point pour la préparation au déploiement et la protection des civils au niveau tactique. Afin de soutenir les engagements pris par les États Membres, des équipes itinérantes de formation ont continué de former des formateurs pour permettre aux nouveaux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police de renforcer leurs capacités de déploiement.

9. Le BNUUA a continué de collaborer étroitement avec l'Union africaine à la formulation de positions et d'actions communes et au renforcement des capacités institutionnelles de cette organisation. Le Bureau a joué un rôle essentiel dans l'élaboration du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, qui a été signé par le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire général le 19 avril 2017. Il a contribué aux préparatifs et à la réalisation de l'examen conjoint Union africaine-ONU de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Il a en outre assuré des services de secrétariat et un appui logistique lors des visites effectuées par le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix à Addis-Abeba, en septembre et octobre 2016 respectivement. Tout au long de l'exercice considéré, le Bureau a continué de fournir un appui fonctionnel et technique et de faciliter le dialogue entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, notamment en présentant des exposés devant le Conseil de paix et de sécurité et en organisant des séances d'information thématiques à l'intention des représentants des membres du Conseil de sécurité résidant à Addis-Abeba.

10. Conformément à la résolution [70/287](#) de l'Assemblée générale, le BNUUA a fait l'objet d'une étude détaillée. La restructuration du Bureau a été présentée à l'Assemblée générale dans le rapport du Secrétaire général en date du 14 octobre 2016 intitulé « Étude relative au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine » ([A/71/551](#)). Par sa résolution [71/270](#), l'Assemblée générale a approuvé la restructuration du Bureau à compter du 1^{er} janvier 2017, y compris la réduction nette de quatre postes. La nouvelle structure a permis au Bureau d'œuvrer à l'appui d'une plus grande convergence politique et d'une plus forte cohérence opérationnelle entre l'ONU, l'Union africaine et leurs partenaires dans le domaine de la paix et de la

sécurité en Afrique. La réorganisation a débouché sur la création du Service des partenariats institutionnel et opérationnel, qui est chargé de la planification militaire et policière, de la lutte antimines, des questions de sûreté et de sécurité, et de la planification de l'appui aux missions, et sur la constitution du Bureau du Chef de cabinet, qui est chargé de superviser la Section de l'appui administratif.

11. Le Département de l'appui aux missions a continué de fournir des services au personnel de missions dotées de divers mandats et intervenant dans des environnements difficiles. Il a concentré son action sur cinq initiatives prioritaires : a) la gestion de la chaîne d'approvisionnement ; b) la gestion de l'environnement ; c) la déontologie et la discipline ; d) les technologies et l'innovation ; e) la suite donnée à la réponse du Secrétaire général aux recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, afin que les actions actuellement menées soient prises en compte dans les réformes de gestion du Secrétaire général.

12. Au niveau global, afin d'améliorer la fourniture de services aux opérations de maintien de la paix par les divisions chargées de l'appui aux missions, le Département de l'appui aux missions a engagé une action concertée visant à mettre en place un cadre de performance comprenant un ensemble d'indicateurs normalisés pour le cadre de budgétisation axée sur les résultats des composantes d'appui des missions de maintien de la paix et des centres de services, ainsi que pour améliorer l'efficacité de l'analyse décisionnelle. En plus d'appuyer les opérations de maintien de la paix dirigées par l'ONU, l'Équipe d'appui du BANUS (Bureau du Secrétaire général adjoint) a soutenu l'action de ce dernier.

13. Le Département de l'appui aux missions a continué de mettre en œuvre le projet de gestion de la chaîne d'approvisionnement afin de remédier aux problèmes logistiques des missions de manière globale, efficace et efficiente. Une étude d'ensemble a été réalisée afin d'évaluer les processus actuels et de définir les processus futurs, conformément au projet envisagé de chaîne d'approvisionnement de bout en bout. La première version du projet de gestion de la chaîne d'approvisionnement a été communiquée aux opérations de maintien de la paix. Y figuraient des directives opérationnelles détaillées pour la mise en place progressive de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et des précisions sur les attributions des entités participant au processus d'approvisionnement et à sa gestion.

14. Le Département de l'appui aux missions a élaboré et mis en place une stratégie sur six ans en matière de performance environnementale, qui fixe notamment des objectifs, intègre des indicateurs clefs de performance et fournit des orientations dans cinq domaines, à savoir l'énergie, l'eau et les eaux usées, les déchets, les pratiques ayant une incidence plus générale et les systèmes de gestion de l'environnement. Un modèle commun de plan d'action pour l'environnement a été publié à l'intention des missions. Les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont renforcé leur engagement en faveur de la performance environnementale et des possibilités de remboursement ont été prévues par le Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents pour la production d'énergie renouvelable et l'amélioration du rendement énergétique.

15. Dans le domaine de la déontologie et de discipline, plusieurs initiatives portant sur des questions très diverses, allant de la prévention à l'aide aux victimes en passant par la répression, ont été menées dans les opérations de maintien de la paix. Un nouveau site Web consacré à la déontologie dans les missions a été lancé afin de mieux faire comprendre la fonction déontologique et disciplinaire au sein de l'ONU,

d'améliorer la transparence et l'accès aux informations, et d'expliquer le travail réalisé par les missions. Au cours de l'exercice considéré, l'ONU a régulièrement élargi la vérification des antécédents à de nouvelles catégories de personnel. En moyenne 8 000 personnes – civils et agents en tenue – ont ainsi fait l'objet de vérifications chaque mois. Dans ce contexte, une formation en ligne obligatoire sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles a été mise à la disposition de tous les personnels de maintien de la paix sur des plateformes internes et externes.

16. Le Département de l'appui aux missions a continué de mener des partenariats, y compris au moyen de lettres d'attribution. Afin de promouvoir l'utilisation des technologies à l'appui des opérations de maintien de la paix, par exemple, de systèmes avancés de surveillance des camps ont été installés, et des systèmes de détection et d'alerte anti-mortier ont été mis en place sur les sites vulnérables. Un outil intégré d'appréciation de la situation et de signalement des incidents a été installé dans trois autres missions (BANUS, MINUSS et UNFICYP) au cours de l'exercice considéré, portant ainsi à 12 le nombre de missions qui en bénéficient.

17. Le Département de la gestion a continué de fournir des services d'appui aux opérations de maintien de la paix, y compris des orientations sur les politiques et procédures en vigueur. Il a également continué d'apporter un appui technique, administratif et fonctionnel à l'Assemblée générale et ses organes subsidiaires, et de fournir des informations et des conseils en temps utile aux États Membres sur des questions relatives aux opérations de maintien de la paix. Au cours de l'exercice considéré, son travail a porté sur : a) la gestion des domaines fonctionnels (ressources humaines, finances et budget, technologies de l'information, gestion de la chaîne d'approvisionnement) ; b) le rendement de la gestion, le respect des règles et la responsabilité ; c) la gestion des parties prenantes et les services aux clients ; d) la délégation de pouvoir ; e) les politiques de gestion simplifiée.

18. Le Département de la gestion a travaillé en étroite collaboration avec le Cabinet du Secrétaire général à la mise en œuvre d'initiatives clefs de l'Organisation (nouvelle politique renforcée de protection des lanceurs d'alerte, Umoja, mobilité et perspectives de carrière, dispositif de prestation de services centralisée) et à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles au sein du système des Nations Unies. Sur ce dernier point, il a recommandé que les hauts responsables soient tenus de certifier chaque année par une lettre avoir signalé tout fait d'exploitation et atteintes sexuelles et y avoir donné la suite voulue. Le Département a été un partenaire actif de la réforme de la gestion souhaitée par le Secrétaire général, notamment en élaborant des propositions en vue de réduire les structures faisant double emploi, d'accroître l'appui aux missions et de renforcer la responsabilité comme partie intégrante et indissociable de l'autorité.

19. Le Département de la gestion a amélioré la réactivité grâce à une rationalisation des procédures dans des domaines tels que la délégation de pouvoir, la gestion des ressources humaines et les achats. Umoja a permis de réduire les délais de traitement, s'agissant par exemple des délégations de pouvoir en matière financière à l'intention des nouveaux fonctionnaires, qui s'opère désormais par la voie électronique entre le Siège et le terrain. Les technologies de l'information ont également simplifié les procédures au sein des missions. C'est le cas, par exemple, du système de gestion des carburants et du système électronique de gestion des rations, dont la mise en service s'est poursuivie au cours de l'exercice considéré et qui renforcent la capacité des missions de suivre l'utilisation de leurs ressources. De même, le deuxième déploiement majeur du système de gestion du matériel appartenant aux contingents,

intervenu au cours de l'exercice, a introduit la gestion électronique des dossiers et mis fin aux inspections sur papier.

20. Les initiatives en matière de rendement de la gestion, de respect des règles et de responsabilité ont enregistré des progrès constants. Le cadre de suivi de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) pour la gestion des immobilisations corporelles a été mis en place, accompagné d'une politique connexe, de procédures de certification pour la gestion des biens immobiliers et de supports de formation. Les améliorations apportées à la qualité des soins médicaux dans les missions se sont poursuivies. D'importantes consultations ont ainsi été menées auprès de praticiens de la santé au sujet de la mise en œuvre des normes élaborées. L'administration des services médicaux a également été renforcée grâce à la généralisation du système de gestion des dossiers médicaux électroniques (EarthMed) dans les missions. Des améliorations ont également été constatées dans la gestion des dossiers, les missions faisant une application croissante de politiques, d'outils et de normes techniques de gestion des dossiers et dépassant les objectifs de réalisations attendues pour l'exercice considéré.

21. Dans le contexte de la gestion des parties prenantes et des services aux clients, la gestion de la trésorerie s'est améliorée. Ainsi, les remboursements aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont été plus nombreux au cours de l'exercice considéré et le taux de rendement des placements liés au maintien de la paix a dépassé l'indice de référence. Les campagnes de communication visant à élargir la représentation géographique se sont poursuivies avec succès, et les médias sociaux et les salons de recrutement virtuels ont été largement utilisés afin de sensibiliser l'opinion mondiale. Le nombre de séminaires liés aux achats a également augmenté (29 séminaires dans des pays en développement et en transition).

22. Dans le domaine du contrôle financier et de la cohérence budgétaire, une étape importante a été franchie avec la mise en service d'Umoja auprès du groupe 5, qui a vu l'intégration du personnel recruté sur le plan national et des agents en tenue dans le système financier mondial de l'administration. Dans ce contexte, le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) et le Bureau d'appui commun de Koweït ont bénéficié d'un appui opérationnel et d'une formation assurés par le Département de la gestion. La gestion du budget et des ressources a été renforcée grâce à l'appui fourni pour répondre aux problèmes de niveau 2 rencontrés par les utilisateurs des modules financiers d'Umoja. La fonction d'appui de niveau 2 a été confiée au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, qui a pris le relais de l'équipe de projet Umoja dans le cadre de la mise en service du système et a continué de développer des outils d'informatique décisionnelle pour la gestion financière, et d'offrir une formation et des conseils sur le suivi de l'utilisation des ressources à l'intention du personnel des missions de maintien de la paix. Dans le domaine du financement et de l'information financière, outre les états financiers publiés et 36 rapports périodiques du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix, le Département de la gestion a aidé les opérations de maintien de la paix en phase de transition ou de restructuration, notamment le BNUUA, la FISNUA, la FNUOD et l'ONUCI, à réviser leurs budgets et à solliciter des ressources additionnelles et a apporté un appui opérationnel à la MINUL et à la MINUSTAH durant leur réorganisation dans le domaine de l'administration des postes et des ressources autres que celles affectées à des postes.

23. Au Bureau des services de contrôle interne, la Division de l'audit interne a publié un nouveau manuel d'audit et chargé un auditeur externe de procéder à une évaluation de la qualité, dont il est ressorti que la Division respectait dans l'ensemble

les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne édictées par l'Institut des auditeurs internes. La Division a continué de renforcer sa capacité de mener des audits de performance en fournissant aux auditeurs une formation et des orientations pratiques. Cette initiative devait permettre au Secrétariat de s'appuyer sur des résultats d'audit à plus forte valeur ajoutée en vue d'améliorer l'utilisation et la gestion des ressources par l'Organisation. La Division de l'inspection et de l'évaluation a réalisé quatre évaluations, dont un examen et une évaluation des stocks stratégiques pour déploiement rapide en application de la résolution 70/288 de l'Assemblée générale, en collaboration avec la Division de l'audit interne. La Division de l'inspection et de l'évaluation a continué de contribuer à la professionnalisation de l'évaluation au sein du système des Nations Unies en participant à la mise en commun des pratiques d'évaluation organisée par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et en présentant des exposés à cette occasion. La Division a également mis sa méthode d'estimation des risques en conformité avec le cadre de gestion du risque institutionnel établi par le Secrétariat afin que ses évaluations continuent de cibler les risques critiques recensés. La Division des investigations a conduit une initiative interinstitutions visant à l'amélioration constante des enquêtes sur l'exploitation et les atteintes sexuelles dans l'ensemble du système des Nations Unies et a participé aux efforts de formation dans ce domaine. La Division a en outre contribué à la mise en œuvre du Dispositif de lutte contre la fraude et la corruption établi par le Secrétariat de l'ONU et pris la responsabilité de gérer le mécanisme centralisé de réception des soupçons de fraude. La Division des investigations a coopéré avec la Division de l'audit interne dans trois domaines de fraude distincts afin d'améliorer les enquêtes et à l'élaboration conjointe d'un manuel d'audit et d'investigation en matière de fraude. La Division a par ailleurs pris des mesures pour réduire la durée moyenne d'instruction et l'ancienneté moyenne des dossiers. Fin juin 2017, ces dernières étaient respectivement de 10,4 et 8,2 mois (contre 13,8 et 11,8 mois deux ans auparavant). Le Bureau a également continué à tirer parti des technologies de la communication et à réduire au minimum les voyages afin de réaliser des gains d'efficacité.

24. Le Bureau de la déontologie a poursuivi son dialogue avec les membres du personnel des opérations de maintien de la paix par l'intermédiaire de son site Web, de son service d'assistance téléphonique spécialisé, de courriels et de missions de sensibilisation dans de nombreux lieux d'affectation. Ses interventions ont porté sur la lutte contre la fraude et la protection contre les représailles. Le Bureau a conçu et mis en œuvre, à l'échelle du Secrétariat, le dialogue en cascade de 2016 consacré au Dispositif de lutte contre la fraude et la corruption, élaboré le dialogue en cascade de 2017 sur les Normes de conduite des Nations Unies, et mis à jour les documents d'information et d'orientation portant sur la déontologie. Environ 12 454 agents des missions avaient participé à l'initiative de dialogue en cascade de 2016 (contre 5 745 en 2015).

25. Le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies a continué de fournir des services de règlement des conflits et a notamment passé en revue les affaires dans le but de repérer les problèmes systémiques devant être portés à l'attention de la direction de l'Organisation. Au cours de l'exercice considéré, le Bureau a offert des services de règlement des différends dans 1 283 affaires émanant des opérations de maintien de la paix. Le Bureau a mené des activités d'information et de sensibilisation, dont 171 ateliers, sessions de formation, séances d'information et exposés destinés à plus de 4 000 membres du personnel et 170 hauts responsables, ainsi que des consultations auprès de groupes partenaires en interne et en externe. Une attention particulière a été accordée à la promotion des compétences en matière

de règlement des différends par l'organisation d'ateliers et d'exposés, et la fourniture d'une aide individualisée, afin d'accroître la capacité des cadres et du reste du personnel à gérer des situations difficiles sur le lieu de travail dans un esprit de collaboration.

26. Le Bureau des affaires juridiques a continué de fournir un appui et une assistance juridiques centralisés afin d'assurer le bon déroulement des activités de l'ONU dans le respect du droit international et du cadre juridique de l'Organisation, de protéger les intérêts de l'Organisation et de réduire dans toute la mesure possible les obligations juridiques mises à sa charge.

27. Les services et l'assistance juridiques fournis par le Bureau des affaires juridiques à l'appui des opérations de maintien de la paix de l'Organisation ont porté sur des questions relatives à la paix et la sécurité internationales, l'interprétation de la Charte, des résolutions et des traités, ainsi que l'emploi de la force, les sanctions, les enquêtes, la responsabilité, les commissions d'enquête, les groupes d'experts, les privilèges et immunités, les relations avec les pays hôtes et la responsabilité civile à l'égard des tiers. Le Bureau des affaires juridiques a également apporté une assistance et des conseils juridiques sur les multiples fonctions d'appui liées aux activités et opérations de maintien de la paix, notamment : les accords passés avec les gouvernements ; les achats et la sous-traitance des activités de logistique ; le règlement des différends et le traitement des plaintes ; l'application et le renforcement des mesures de sanction de l'Organisation. Au cours de l'exercice considéré, le Bureau des affaires juridiques a défendu l'Organisation face à des réclamations d'un montant total de 91,3 millions de dollars liées aux opérations de maintien de la paix. Grâce au travail accompli par le Bureau, ces demandes d'indemnités ont été ramenées, à l'issue de procédures d'arbitrage ou de règlement à l'amiable, à 4,9 millions de dollars, soit environ 5,4 % des montants initialement réclamés et une réduction de 94,6 %. En outre, en obtenant gain de cause devant le Tribunal d'appel des Nations Unies, le Bureau a réduit le montant des indemnités accordées par le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies dans des affaires émanant des opérations de maintien de la paix.

28. Le Département de l'information a continué de coopérer avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions en vue de fournir un appui en matière de communication stratégique aux opérations de maintien de la paix. Des représentants du Département se sont rendus dans les locaux de la FINUL et de la MINUK pour dispenser une formation aux médias numériques, dans ceux de la MINUSTAH pour offrir un appui à la communication sur la question du choléra et de la réduction des effectifs de la mission, et dans ceux de la MINUSS dans le cadre de la restructuration de la composante information. Le Département a également organisé l'atelier des chefs de l'information de toutes les missions de maintien de la paix, qui a été l'occasion de fournir aux participants des orientations et un soutien sur les questions de communication stratégique et d'organiser un exercice de simulation de communication en temps de crise. Il a par ailleurs achevé la mise au point de la politique opérationnelle relative à la communication stratégique et à l'information dans les opérations de maintien de la paix. Le Département a mené des campagnes médiatiques ciblées auprès des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, mettant en relation les missions de maintien de la paix avec le réseau mondial des Centres d'information des Nations Unies et d'autres plateformes gérées par des départements de l'information.

29. Le Département de la sûreté et de la sécurité a fourni d'importants services d'appui aux missions de maintien de la paix dans des environnements marqués par

des conditions de sécurité précaires, notamment en République centrafricaine (MINUSCA), au Mali (MINUSMA), au Soudan du Sud (MINUSS) et en République démocratique du Congo (MONUSCO), où les problèmes de sécurité notables se sont multipliés. L'appui fourni visait par ailleurs à assurer le respect des priorités opérationnelles pour les missions en phase de réduction d'effectif lorsque les résultats d'examens stratégiques ont conduit à la réorganisation de la mission et à la réaffectation des ressources. À la suite de la décision prise le 18 février 2015 par le Comité des politiques créé par le Secrétaire général, le Département a adopté des mesures visant à intégrer les services de sécurité des opérations de maintien de la paix par l'intermédiaire du Projet d'intégration de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Ce dernier prévoyait des moyens précis pour assurer efficacement les services de sûreté et de sécurité spécialisés nécessaires à l'exécution des programmes et activités de l'ONU partout dans le monde en tenant compte de l'environnement actuel et de ses évolutions, assurer l'encadrement, la gestion et la coordination des ressources en matière de sûreté et de sécurité, et disposer d'une main-d'œuvre professionnelle, mobile, flexible et mondiale, dotée des connaissances, des compétences et de l'expérience requises. La politique intégrée et le cadre juridique relatifs au personnel de sécurité qui ont été élaborés au cours de l'exercice considéré devraient entrer en vigueur au début de 2018. En parallèle, la formation de formateurs dans le domaine de la sécurité, qui comprend notamment des enseignements de base récemment mis au point sur les tactiques de défense, a permis de poursuivre le renforcement des capacités en matière de sécurité dans les missions de maintien de la paix. Les fonctionnaires chargés de la formation au sein des missions ont été évalués et ont obtenu une certification leur permettant de dispenser les enseignements de base en matière de tactiques de défense. En outre, le Département a mis en place deux programmes de certification de formateurs spécialistes des armes à feu, qui ont été suivis avec succès par 11 membres du personnel des missions de maintien de la paix.

30. Le secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a continué de fournir des conseils et un appui technique au Comité consultatif sur les questions de politique générale ou de procédure, notamment en examinant et analysant les propositions formulées par le Secrétaire général dans ses rapports. Il a mis au point une bibliothèque électronique hébergée sur Unite Docs, qui regroupe tous les documents de travail, internes et externes (publics), utilisés par le Comité consultatif dans ses travaux depuis la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Ces documents sont accompagnés de métadonnées qui facilitent la gestion des connaissances, le classement des questions connexes et les recherches dans les documents.

31. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a participé à trois évaluations stratégiques et techniques et à deux examens des besoins en personnel civil ainsi qu'à l'examen de l'AMISOM mené conjointement par l'Union africaine et l'ONU, et a effectué neuf visites d'appui opérationnel axées sur l'appui à la planification stratégique et à l'exécution du mandat, notamment en ce qui concerne la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. Des conseils d'experts sur les droits de l'homme ont également été fournis dans le cadre de l'élaboration du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Le Haut-Commissariat a collaboré à de nombreuses reprises avec l'Union africaine, l'aidant à intégrer les droits de l'homme dans ses opérations et contribuant notamment au rapport sur le financement prévisible et durable de la paix en Afrique (2016) du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Il a également contribué

aux rapports du Secrétaire général et collaboré avec des membres du Conseil de sécurité. Des orientations ont en outre été régulièrement fournies sur la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures, notamment grâce à des spécialistes envoyés en missions d'appui pour aider à mettre en place et à tenir à jour les évaluations des risques et dispositifs connexes sur le terrain. Le Haut-Commissariat a également aidé le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions à appliquer des critères relatifs aux droits de l'homme dans l'évaluation de la préparation des contingents aux missions et a prêté ses compétences dans le cadre du recrutement de personnel chargé des droits de l'homme dans les opérations de maintien de la paix. Le Haut-Commissariat a pris part à 10 activités de formation destinées au personnel en tenue, participé au contenu de quatre séries de supports de formation et examiné 27 documents d'orientation. Dans l'ensemble, grâce à une coopération plus étroite avec d'autres organismes à l'appui du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, le Haut-Commissariat a pu fournir des conseils d'experts en temps réel dans des situations de crise et offrir des réponses adaptées, pragmatiques et plus rapides aux demandes d'appui et de conseils spécialisés, ce qui a permis aux missions de mieux exécuter leur mandat.

II. Cadre de budgétisation axée sur les résultats

A. Département des opérations de maintien de la paix

a) Bureau du Secrétaire général adjoint

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Les États Membres peuvent consulter dans les six langues officielles les principaux documents d'information concernant le maintien de la paix et l'appui aux missions sur le site Web et les réseaux sociaux des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Objectif atteint. Les principaux documents d'information ont été publiés dans les six langues officielles sur le site Web et les réseaux sociaux des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Respect intégral, par les nouvelles opérations de maintien de la paix, des instructions opérationnelles initiales concernant les comptes rendus de situation et l'accès à l'information interne

Aucune mission n'a été créée durant l'exercice considéré. Les missions existantes ont continué de respecter les instructions.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Toutes les opérations de maintien de la paix respectent intégralement les normes relatives à la gestion de l'information.

Objectif atteint. Les normes de référence, y compris la politique de publication sur Internet et sur l'intranet, ont été respectées par 14 opérations de maintien de la paix et le BANUS.

Élaboration d'une stratégie de communication générale ou axée sur un problème particulier par 4 opérations de maintien de la paix multidimensionnelles

Objectif atteint. 5 stratégies de communication ont été élaborées et mises en œuvre : trois à la MINUSS et deux à la MINUSCA. En outre, une campagne de communication sur la clôture de l'ONUCI a été mise au point.

Adhésion des missions à 80 % des recommandations visant à accroître l'efficacité avec laquelle le personnel en tenue respecte les règles, politiques, pratiques et normes applicables de l'ONU

Objectif atteint. Les missions ont adhéré à 80 % des recommandations visant à accroître l'efficacité du personnel en tenue.

b) Bureau des opérations**Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix***Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Les résolutions du Conseil de sécurité reprennent les recommandations portant sur l'établissement d'opérations de maintien de la paix ou d'importants remaniements d'opérations en cours et l'appui à apporter à l'AMISOM (100 %).

Objectif atteint. Le Conseil de sécurité a repris toutes les recommandations portant sur des remaniements importants à apporter aux opérations de maintien de la paix.

Dans la totalité (100 %) de ses rapports au Conseil de sécurité, le Secrétaire général rend compte des réunions d'information avec les pays qui fournissent des contingents et avec les États Membres.

Objectif atteint. Il a été rendu compte, dans tous les rapports, des réunions d'information tenues avec les pays qui fournissent des contingents et avec les États Membres.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Respect des délais fixés par le Conseil de sécurité pour la mise en place de missions nouvelles de maintien de la paix ou l'adaptation de missions existantes

Objectif atteint. Bien qu'aucune opération de maintien de la paix n'ait été créée pendant l'exercice considéré, les processus de planification ont été menés à bien conformément aux délais fixés et aux priorités des missions, notamment : le retrait progressif, le transfert des responsabilités et la clôture de l'ONUCI ; la réduction des effectifs et la planification de la transition de la MINUL ; l'évaluation stratégique de la MINUSTAH et l'élaboration de plans en vue de son retrait progressif et de la transition ;

la reconfiguration de la MINUAD ; et la révision des concepts d'opérations de la MINUSCA, de la MINUSMA et de la MINUSS.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

100 % des opérations de maintien de la paix conduites dans un cadre intégré disposent d'un cadre stratégique intégré à jour ou d'un cadre équivalent.

100 % des opérations de maintien de la paix respectent les principales étapes définies et prescrites par le Conseil de sécurité dans ses résolutions.

Indicateurs de succès effectifs

Des cadres stratégiques intégrés (ou des cadres équivalents) ont été élaborés ou mis à jour pour la MINUAD et la MINUSCA. La révision du cadre stratégique intégré de la MONUSCO a été reportée jusqu'à ce que l'examen stratégique soit achevé.

Six missions intégrées (ONUCI, MINUL, MINUSMA, MINUAD, MINUSTAH et MINUSCA) disposaient de cadres stratégiques intégrés (ou de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement répondant aux critères d'un cadre stratégique intégré) ou de stratégies de transition intégrées, qui ont servi de principal instrument de planification permettant à l'Organisation des Nations Unies d'établir ses priorités en matière de consolidation de la paix.

Objectif atteint. Toutes les opérations de maintien de la paix ont respecté les principales étapes définies et prescrites par le Conseil de sécurité dans ses résolutions.

c) Bureau des affaires militaires

Réalisation escomptée 1.1 : Présentation au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents de rapports de meilleure qualité leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Dans ses résolutions sur la création d'opérations de maintien de la paix ou la modification du mandat de missions existantes, le Conseil de sécurité tient compte de 90 % des recommandations relatives aux questions militaires.

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. Le Conseil de sécurité a tenu compte de 98 % des recommandations relatives aux questions militaires dans 14 de ses résolutions.

Le résultat obtenu est supérieur aux prévisions en raison des nombreuses consultations préalables tenues avec les bureaux compétents du Secrétariat, des missions permanentes et des pays fournisseurs de contingents.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Élaboration, dans les 7 jours suivant l'adoption de la résolution correspondante du Conseil de sécurité, de plans militaires pour les nouvelles opérations de maintien de la paix et pour celles auxquelles d'importants changements ont été apportés

Objectif atteint. Les plans militaires du FNUOD, de la MINUAD, de la MINUSTAH et de l'ONUCI ont été élaborés dans les 7 jours suivant l'adoption par le Conseil de sécurité des résolutions correspondantes.

Constitution, dans les 15 jours suivant l'adoption de la résolution ou de la décision correspondante du Conseil de sécurité, d'un effectif militaire restreint prêt à être déployé rapidement du Siège vers une opération de maintien de la paix

Objectif atteint. Un effectif militaire restreint est demeuré prêt à être déployé rapidement du Siège.

Promesse des pays fournisseurs de contingents de mettre à disposition des capacités militaires à la suite d'évaluations et de visites d'ordre consultatif (8 promesses)

Objectif atteint. 10 promesses de pays fournisseurs de contingents de mettre à disposition des capacités militaires ont été confirmées.

Le résultat obtenu est supérieur aux prévisions en raison de la tenue de consultations dynamiques avec les pays fournisseurs de contingents.

Réalisation escomptée 3.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Application, par l'ensemble des opérations de maintien de la paix, de la totalité des recommandations concernant les questions militaires formulées dans les rapports de fin de mission, les bilans de réunions ou d'interventions et les rapports établis à l'issue de visites, d'études ou d'évaluations qui ont été approuvées par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix

97 % des recommandations formulées sur les questions militaires (38 recommandations sur 39) ont été appliquées. Une recommandation concernant l'UNFICYP était en cours d'application à la fin de l'exercice considéré du fait de la poursuite des pourparlers de paix.

d) Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité

Réalisation escomptée 1.1 : Présentation au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police de rapports de meilleure qualité leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Les activités à mener par les fonctionnaires de police et les spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires sont énoncées dans les résolutions du Conseil de sécurité (100 %).

Objectif atteint. 100 % des résolutions du Conseil de sécurité portant sur les opérations de maintien de la paix ayant des composantes police et justice/administration pénitentiaire ont fait référence aux activités à mener dans ces domaines : 31 résolutions ont fait référence aux activités devant être menées par la police des Nations

Les recommandations du Secrétaire général se rapportant à la réforme du secteur de la sécurité, au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, à la lutte antimines, à la gestion des armes et des munitions, et à la neutralisation des engins explosifs improvisés sont prises en compte dans les résolutions du Conseil de sécurité lors de la création d'opérations de maintien de la paix ou de la modification de leur mandat (100 %).

L'Assemblée générale se déclare consciente, dans une résolution, de l'importance capitale que revêt l'assistance à la lutte antimines au regard des opérations de maintien de la paix (sans objet).

Unies et 9 aux activités judiciaires et pénitentiaires devant l'être par les spécialistes de ces questions.

Objectif atteint. 5 résolutions du Conseil de sécurité ont fait référence à la réforme du secteur de la sécurité, 22 à la lutte antimines, à la gestion des armes et des munitions, et à la neutralisation des engins explosifs improvisés, et 8 au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Sans objet. La résolution est adoptée tous les deux ans. La dernière résolution de l'Assemblée générale sur l'assistance à la lutte antimines (70/80) a été adoptée le 9 décembre 2015.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement, mise en place ou adaptation rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Déploiement initial d'effectifs de police dans des opérations de maintien de la paix nouvelles, ou dont le mandat a été modifié ou qui sont en phase de transition, dans les 25 jours suivant l'adoption de la résolution correspondante par le Conseil de sécurité

Déploiement initial d'un corps de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires dans des opérations de maintien de la paix nouvelles, ou dont le mandat a été modifié ou qui sont en phase de transition, dans les 30 jours suivant l'adoption de la résolution correspondante par le Conseil de sécurité

Déploiement initial de spécialistes de la lutte antimines, de la gestion des armes et des munitions, de la neutralisation des engins explosifs improvisés, ainsi que de la réforme du secteur de la sécurité dans des opérations de maintien de la paix nouvelles, ou dont le mandat a été modifié ou qui sont en phase de transition, dans les 30 jours suivant l'adoption de la résolution correspondante par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. Bien qu'aucune opération de maintien de la paix n'ait été créée au cours de l'exercice considéré, des membres de la police des Nations Unies ont été déployés dans le délai de 25 jours pour appuyer les activités de transition et le retrait progressif de la MINUL et de la MINUSTAH.

Objectif atteint. Des fonctionnaires du Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires ont été déployés dans 5 opérations de maintien de la paix (MINUAD, MINUK, MINUSCA, MINUSS et MONUSCO) dans le délai de 30 jours.

Au cours de l'exercice considéré, il n'a pas été nécessaire de déployer de spécialistes de la lutte antimines ou de la réforme du secteur de la sécurité dans des opérations de maintien de la paix nouvelles, ou dont le mandat a été modifié ou qui étaient en phase de transition.

Réalisation escomptée 3.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Élaboration, pour 5 opérations de maintien de la paix, de plans intégrés couvrant la police, la justice, l'administration pénitentiaire, les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration,

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. La police, la réforme du secteur de la sécurité, la lutte antimines et la gestion des armes et munitions, et la neutralisation des engins explosifs improvisés ont été prises en compte dans 5 plans intégrés

la réforme du secteur de la sécurité, la lutte antimines, la gestion des armes et des munitions, et la neutralisation des engins explosifs improvisés	de mission ; les questions judiciaires et pénitentiaires, dans 3 plans intégrés de mission ; le désarmement, la démobilisation et la réintégration, dans 4 plans.
Abaissement à 15 % du taux de vacance des postes de la composante police dans les missions	Objectif atteint. Le taux de vacance moyen de ces postes a été de 14 % pendant l'exercice considéré.
Élaboration ou mise à jour de plans annuels de lutte antimines ainsi que de gestion des armes et munitions pour 5 opérations de maintien de la paix	Objectif atteint. Des plans annuels de lutte antimines ont été élaborés ou mis à jour pour 9 opérations de maintien de la paix (FINUL, FISNUA, MINUAD, MINURSO, MINUSCA, MINUSMA, MINUSS, MONUSCO et ONUCI).

e) Division des politiques, de l'évaluation et de la formation

Réalisation escomptée 1.1 : Présentation au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents de rapports de meilleure qualité leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Tous les rapports officiels et officieux demandés par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix lui sont présentés (100 %).

Objectif atteint. 174 rapports officiels et officieux demandés ont été fournis.

Le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix présente un aperçu de toutes les grandes questions de fond concernant les opérations de maintien de la paix (100 %).

Objectif atteint. Dans son rapport du 31 octobre 2016 sur l'application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (A/71/587), le Secrétaire général a donné suite aux recommandations et demandes d'information formulées par le Comité dans son rapport sur les travaux de sa session de fond de 2016 (A/70/19).

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

L'Union européenne fournit des moyens visant à faciliter ou à appuyer le déploiement rapide d'une opération de maintien de la paix nouvellement créée ou connaissant des changements majeurs.

Aucune mission n'a été créée au cours de l'exercice considéré et aucune mission n'a connu de changement majeur qui aurait rendu nécessaire l'appui de l'Union européenne.

Réalisation escomptée 3.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

La totalité des normes applicables en matière de formation est mise à la disposition de tous les pays fournissant des contingents et des effectifs de police et de toutes les opérations de maintien de la paix.

Objectif atteint. Deux nouvelles normes relatives à la formation du personnel civil, militaire et policier ont été mises à la disposition de tous les États Membres pour la formation préalable au déploiement et des opérations de maintien de la paix pour l'accueil des nouvelles recrues et la formation continue.

Tous les documents directifs, nouveaux ou révisés, relatifs aux opérations de maintien de la paix peuvent être consultés par l'ensemble du personnel de ces opérations dans la base de données interne sur les politiques et pratiques des opérations

Objectif atteint. 216 documents directifs, nouveaux ou révisés, notamment des politiques, des instructions permanentes et des documents relatifs aux lignes directrices et à la gestion des connaissances, ont pu être consultés par l'ensemble du personnel des opérations de maintien de la paix dans la base de données interne sur les politiques et pratiques des opérations.

B. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Meilleure harmonisation des stratégies adoptées par l'ONU et l'Union africaine concernant les principales questions liées à la paix et à la sécurité en Afrique (40 télégrammes)

Objectif atteint. 40 télégrammes chiffrés, y compris les 12 télégrammes chiffrés d'analyse mensuelle et les télégrammes chiffrés thématiques.

Mise en œuvre de 6 mécanismes conjoints ONU-Union africaine, et fourniture d'un appui à ces mécanismes, par l'Équipe spéciale conjointe ONU-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité (sous la direction des secrétaires généraux adjoints et des commissaires de l'Union africaine concernés), et entre : le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ; le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine ; les représentants spéciaux du Secrétaire général en Afrique et les envoyés de l'Union africaine ; le Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine et les commissaires de l'Union africaine ; les bureaux du Secrétariat de l'ONU et de la Commission de l'Union africaine chargés des opérations de maintien de la paix

5 des 6 mécanismes de consultation avec l'Union africaine ont été mis en œuvre, dont :

- a) Conseil de sécurité de l'ONU et Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine : une réunion informelle a eu lieu à Addis-Abeba le 5 septembre 2016 ;
- b) Secrétaire général de l'ONU et Président de la Commission de l'Union africaine : la conférence consultative annuelle, tenue le 19 avril 2017, a abouti à la signature du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité ;
- c) Représentants spéciaux du Secrétaire général en Afrique et envoyés de l'Union africaine : les Représentants spéciaux en Afrique ont participé à 37 réunions du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour y faire des exposés et des déclarations ;
- d) Le Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine et les commissaires de l'Union africaine ont tenu 5 réunions officielles. En outre, des réunions informelles ont été organisées avec des commissaires de l'Union africaine ;
- e) La réunion consultative annuelle entre homologues du Secrétariat de l'ONU et de la Commission de l'Union africaine s'est tenue à Addis-Abeba en décembre 2016.

<p>Mise en œuvre de 2 mécanismes de coordination avec 2 groupes clefs, les organismes des Nations Unies et les partenaires de l'Union africaine, afin d'assurer la cohérence de la coopération institutionnelle et opérationnelle avec l'Union africaine dans les domaines liés à la paix et à la sécurité</p>	<p>Le sixième mécanisme, l'Équipe spéciale conjointe ONU-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité, n'a pas été mis en œuvre en raison de l'élection des commissaires de l'Union africaine. La réunion de l'Équipe spéciale conjointe a eu lieu le 15 septembre 2017, soit après la fin de l'exercice considéré.</p>
<p>Réalisation de l'intégralité des objectifs convenus pour l'année considérée dans le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité (100 %)</p>	<p>Objectif atteint. Les deux mécanismes de coordination ont été mis en œuvre, à savoir le Groupe des partenaires de l'Union africaine et le groupe de liaison des Nations Unies. Le Bureau a participé à 10 réunions du Groupe des partenaires et à 5 réunions du groupe de liaison.</p> <p>Objectif atteint. 5 réunions consultatives ont été organisées sur la prévention des conflits, l'analyse prospective et le renforcement du partenariat avant le 19 avril 2017. Après la signature du Cadre commun ONU-Union africaine, une réunion consultative a été organisée sur la mise en œuvre du Cadre.</p>

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Fonctionnement continu des 5 piliers de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, y compris satisfaction des besoins en matière de renforcement des capacités

Réalisation de l'intégralité des objectifs annuels relatifs au renforcement de la Force africaine en attente et de sa Capacité de déploiement rapide

Toutes les opérations de paix de l'Union africaine sont en mesure de s'acquitter de l'ensemble des tâches qui leur sont assignées et, le cas échéant, sont passées sous le contrôle de l'ONU (100 %).

Établissement et application, par l'Union africaine et l'AMISOM, de concepts et plans d'opérations révisés tenant compte des effectifs envisagés pour l'exercice suivant (1 concept d'opérations)

Objectif atteint. Les 5 piliers de l'Architecture africaine de paix et de sécurité sont demeurés opérationnels. Le Bureau a continué d'apporter son appui au renforcement des capacités nécessaires aux 5 piliers, selon les besoins.

Objectif atteint. Tous les objectifs relatifs au renforcement de la Force africaine en attente ont été atteints. La Force est demeurée pleinement opérationnelle et le Bureau a participé à des missions de vérification de la Force et inspecté sur le terrain les moyens promis par les différentes régions.

L'AMISOM et la Force multinationale mixte contre Boko Haram ont été pleinement opérationnelles. Une troisième mission, l'Initiative de coopération régionale contre la LRA, n'a pas été pleinement opérationnelle du fait du désengagement de contingents.

Objectif atteint. Un nouveau concept d'opérations a été adopté par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en juin 2016. Sa mise en œuvre a commencé en juillet 2016 et s'est poursuivie tout au long de l'exercice considéré. Au cours de cet exercice, le Bureau a facilité l'élaboration et la mise en œuvre du plan de mise en œuvre de la mission et d'un atelier sur le budget.

C. Département de l'appui aux missions

a) Bureau du Secrétaire général adjoint

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Approbation par l'Assemblée générale des recommandations du Secrétaire général sur les mesures à prendre pour réformer l'appui aux opérations de maintien de la paix (100 %)

Objectif atteint. Les recommandations du Secrétaire général sur les recommandations du Groupe de travail de 2017 sur le matériel appartenant aux contingents ont été approuvées.

Les questions de déontologie et de discipline sont abordées, selon qu'il convient, dans tous les rapports sur les missions de maintien de la paix présentés par le Secrétaire général au Conseil de sécurité (100 %)

Objectif atteint. Le Secrétaire général a fourni des informations relatives aux questions de déontologie et de discipline dans 30 rapports présentés au Conseil de sécurité.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Élaboration de plans d'ensemble pour l'appui aux missions permettant le déploiement d'opérations nouvelles ou l'expansion d'opérations existantes conformément au calendrier fixé par le Conseil de sécurité (100 %)

Objectif atteint. Des plans d'appui aux missions ont été élaborés conformément aux résolutions du Conseil de sécurité sur les opérations sur le terrain et leur transition en Colombie, en Haïti, en Libye et au Yémen.

L'élaboration de plans préliminaires pour Chypre et la Syrie, ainsi que de plans de transition des opérations au Libéria, au Darfour et en République démocratique du Congo était en cours.

Déploiement rapide de détachements avancés pour aider à respecter les délais prévus pour la mise en place des capacités opérationnelles initiales et la pleine capacité opérationnelle pour les nouvelles missions (100 %)

Aucune nouvelle mission n'a été créée durant l'exercice considéré.

Réalisation escomptée 3.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Tous les faits de faute grave signalés aux opérations de maintien de la paix sont examinés dans les 7 jours et consignés dans le système de suivi des fautes professionnelles (100 %).

83 % des faits signalés ont été consignés dans le système de suivi des fautes professionnelles dans les 7 jours. Les rapports des missions de maintien de la paix indiquent que, sur les 677 faits consignés dans le système au cours de l'exercice considéré, 114 l'ont été tardivement, car ils avaient été signalés tardivement à la mission. Toutes les missions ont reçu des rappels portant sur le respect des dispositions de cet indicateur et les mesures à prendre pour assurer le signalement des faits en temps voulu.

Les rapports établis par les commissions d'enquête sont examinés et traités dans les 10 jours suivant leur réception et portés à l'attention des parties intéressées au moyen du dispositif de suivi des enquêtes.

Objectif atteint. Les 292 rapports établis par les commissions d'enquête ont tous été examinés et traités dans les 10 jours suivant leur réception et portés à l'attention des parties intéressées au moyen du dispositif de suivi des enquêtes.

b) Division du budget et des finances des missions

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Les demandes de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents sont examinées et traitées dans les 3 mois suivant la fin du trimestre concerné (3 mois).

Objectif atteint. En moyenne, les demandes de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents ont continué à être traitées dans les 90 jours qui ont suivi la réception des rapports d'inspection pour certification.

Le Conseil de sécurité est informé, au moment où il examine la possibilité de créer ou d'élargir une mission, ou d'en modifier le mandat, de l'incidence que cela aura sur les ressources nécessaires et sur l'appui aux missions (100 %).

Objectif atteint. Le Conseil de sécurité a été tenu informé de l'incidence que l'élargissement des missions ou la modification de leur mandat aurait sur les ressources et sur l'appui aux missions.

Les États Membres ont la possibilité de donner à l'Assemblée générale leur avis sur la poursuite de l'élaboration du système de remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents (1 réunion du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents).

Objectif atteint. 331 participants au Groupe de travail de 2017 sur le matériel appartenant aux contingents ont représenté 76 États Membres.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Les dispositifs de financement pour les missions nouvelles, élargies ou en transition sont en place dans les 21 jours qui suivent l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité sur la question.

43 jours dans le cas de la Mission des Nations Unies en Colombie : dans une lettre en date du 31 octobre 2016 (S/2016/923), le Conseil de sécurité a pris acte de la volonté du Secrétaire général de faire démarrer l'ensemble des tâches prescrites. Les demandes de financement supplémentaire ont été approuvées par le Comité consultatif le 13 décembre 2016.

Réalisation escomptée 3.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Réduction du coût moyen d'un fonctionnaire en tenue déployé dans les opérations de maintien de la paix

Objectif atteint. Une réduction de 1,1 % a été obtenue, le coût moyen par fonctionnaire étant ramené de 72 200 à 71 400 dollars pour l'exercice 2016/17.

Simplification des procédures financières et des procédures d'approbation en vue d'appuyer la poursuite de la mise en œuvre d'Umoja et l'exécution des mandats

Il n'a été procédé à aucun examen des procédures financières des missions, les travaux accomplis l'année précédente étant suffisants pour la plupart des procédures financières des missions. La Division du budget et des finances a toutefois pris part à l'examen des procédures liées aux états de paie dans les missions et à leur mise en œuvre.

c) Division du personnel des missions

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Les missions de maintien de la paix en phase de démarrage, d'expansion ou de transition parviennent à atteindre les taux d'occupation des postes indiqués dans le contrat de mission à la fin de l'exercice (taux différents pour le personnel recruté sur les plans international et national pour chaque mission).

Aucune mission n'a été créée ou n'était en phase de transition durant l'exercice considéré. L'ONUCI, la MINUL et la MINUSTAH étaient proches de la phase de liquidation ou de clôture sans que des taux d'occupation des postes aient été définis.

Réduction du délai de recrutement des candidats présélectionnés (50 jours)

Le délai de recrutement des candidats présélectionnés a été de 52 jours, comme au cours de l'exercice 2015/16.

Le recrutement a été délégué dans son intégralité aux missions. La Division du personnel des missions a toutefois apporté aux missions un appui en matière de formation et de renforcement des capacités en vue de réduire les délais de recrutement.

Augmentation de 3 % du nombre de femmes figurant sur les listes de candidats présélectionnés par les organes centraux de contrôle pour le personnel des missions (30 %)

Objectif atteint. Le nombre total de femmes inscrites sur les listes de candidats présélectionnés a représenté 30 % au cours de l'exercice considéré.

Réalisation escomptée 3.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Toutes les opérations de maintien de la paix stables atteignent les taux d'occupation annuels moyens qui sont indiqués dans le contrat pour les postes autorisés concernant le personnel civil recruté sur les plans national et international (taux pour le personnel recruté sur les plans international et national)

La MINUSCA et la MONUSCO ont atteint les taux fixés pour le personnel recruté sur les plans national et international ; la MINUK, la MINURSO et l'UNFICYP les ont atteints pour le personnel recruté sur le plan national ; la FISNUA, la MINUAD, la MINUSMA et la MINUSS les ont atteints pour le personnel recruté sur le plan international.

3 missions de maintien de la paix (la FISNUA, la FNUOD et la MINUSS) n'ont pas atteint les taux d'occupation fixés pour le personnel recruté sur le plan national, mais toutes les missions ont atteint les taux fixés pour le personnel recruté sur le plan international. 5 missions de maintien de la paix (la FINUL, la FNUOD, la MINUK, la MINURSO et l'UNFICYP) ont dépassé les taux fixés pour le personnel recruté sur le plan international et 3 missions (la FINUL, la MINUAD et la MINUSMA) les ont dépassés pour le personnel recruté sur le plan national, en raison principalement de problèmes de sécurité, de problèmes de visa et de modifications apportées aux mandats et aux priorités.

d) Division du soutien logistique

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Les organes délibérants ne formulent aucune critique dans leurs rapports sur les travaux que la Division mène en collaboration avec les États Membres et les pays fournissant des contingents ou des effectifs de police (100 %).

Objectif atteint. Les organes délibérants n'ont formulé aucune critique dans leurs rapports.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Le matériel et les moyens logistiques nécessaires au travail des équipes de démarrage et des premiers déploiements de contingents et de personnel de police sont mobilisés et déployés dans les 90 jours suivant la création de missions par le Conseil de sécurité.

Aucune opération de maintien de la paix n'a été créée durant l'exercice considéré.

Réalisation escomptée 3.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Il est procédé à la vérification de la conformité aux normes IPSAS de toutes les immobilisations corporelles et de tous les stocks des opérations de maintien de la paix ayant une valeur marchande.

Il a été procédé à la vérification de la conformité aux normes IPSAS de 99,9 % des immobilisations corporelles et de 97,7 % des stocks des opérations de maintien de la paix ayant une valeur marchande.

Le taux d'application des directives concernant les véhicules légers de transport de passagers dans les opérations de maintien de la paix en cours augmente (94 %).	Le taux de vérification des stocks ayant une valeur marchande a été inférieur aux prévisions du fait des stocks stratégiques pour déploiement rapide (94,5 %), en raison des retards dans la vérification effectuée par les prestataires extérieurs de stocks gérés par des fournisseurs.
La proportion de sous-traitants dont les services sont évalués grâce au nouveau système d'évaluation des prestataires de services de transport de surface est maintenue à 100 %	Objectif atteint. Le taux d'application effectif s'est élevé à 96,7 % au cours de l'exercice considéré (contre 93,8 % au cours de l'exercice 2015/16). Le résultat obtenu a été supérieur aux prévisions du fait du renforcement de la surveillance et du contrôle. Objectif atteint. 100 % des sous-traitants ont fait l'objet d'une évaluation portant sur le respect des dispositions contractuelles, l'assurance de la qualité et la réactivité.

e) Division de l'informatique et des communications

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Le Conseil de sécurité reçoit, dans les 3 jours suivant la demande, des données géospatiales, des images satellitaires et des cartes d'analyse thématique actualisées se rapportant aux questions dont il est saisi.

Objectif atteint. Le Conseil de sécurité a reçu des données géospatiales dans les 3 jours suivant ses demandes pour ses réunions de consultation quotidiennes. Des images satellitaires et des cartes d'analyse thématique ont également été fournies aux groupes d'experts du Conseil.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Les liaisons de communications sont établies dans les 24 heures suivant l'arrivée du matériel informatique et du matériel de communications dans toute opération de maintien de la paix nouvellement créée.

Aucune opération de maintien de la paix n'a été créée durant l'exercice considéré.

Des informations géospatiales et des cartes à jour sont fournies aux départements et aux bureaux du Secrétariat, tout particulièrement au Centre de situation du Département des opérations de maintien de la paix et au Centre des Nations Unies pour les opérations et la gestion des crises, ainsi qu'à l'Équipe d'évaluation du Bureau des affaires militaires et au Département de la sûreté et de la sécurité dans les 9 jours qui suivent la demande (9 jours).

Objectif atteint. Les départements et bureaux du Siège ont reçu des données géospatiales, des cartes thématiques, des cartes satellitaires et des produits géospatiaux analytiques actualisés dans un délai de 9 jours.

Réalisation escomptée 3.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Les infrastructures et les applications utilisées par les opérations de maintien de la paix dans les domaines de l'informatique et des communications sont disponibles 99 % du temps.

Objectif atteint. Les infrastructures et les applications utilisées dans les domaines de l'informatique et des communications ont été disponibles 99 % du temps dans toutes les opérations de maintien de la paix.

Le taux de satisfaction concernant les services informatiques, les services de communications et les services géospatiaux fournis par la Division aux opérations de maintien de la paix atteint 65 % et est mesuré dans le cadre d'une enquête biennale.

Objectif atteint. Il est ressorti de l'enquête réalisée que le taux de satisfaction concernant les services informatiques et les services de communications était de 71 %.

D. Département de la gestion**a) Bureau du Secrétaire général adjoint**

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Réaction favorable des États Membres vis-à-vis des services fournis par le secrétariat de la Cinquième Commission et le Comité du programme et de la coordination (100 %)

Objectif atteint. 98,2 % des personnes ayant répondu à l'enquête réalisée auprès des membres du Bureau de la Cinquième Commission et des coordonnateurs des travaux de la Commission pendant la soixante et onzième session de l'Assemblée générale se sont dites au moins satisfaites des services reçus.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Temps moyen de traitement des dossiers dont est saisi le Comité des marchés du Siège : 7,0 jours ouvrables

Objectif atteint. Pendant la période considérée, le Comité des marchés du Siège a traité 470 dossiers dans un délai moyen de 4 jours.

Participation de 90 % des membres des comités locaux des marchés à la formation de base obligatoire

Objectif atteint : 94 % des membres des comités locaux des marchés ont suivi la formation obligatoire.

16 séances de formation destinées aux membres des comités locaux des marchés ont été assurées pendant la période considérée.

Préparatifs pour la mise en service et la stabilisation du fonctionnement d'Umoja-Extension 1 – en novembre 2015 pour le personnel recruté sur le plan international dans les opérations de maintien de la paix et en septembre 2016 pour le personnel recruté sur

Objectif atteint. Un plan directeur détaillé a été conçu et mis en œuvre pour Umoja. Les mises en service menées à bien comprennent : le volet des services relatif aux opérations de maintien de la paix, en juillet 2016 ; les modifications du module global des rémunérations de la Commission de la fonction publique internationale, en juillet et novembre 2016 et en janvier 2017 ; les états

le plan national et le personnel local dans les missions

financiers en août 2016 ; les opérations du groupe 5, en novembre 2016, conformément au plan présenté dans le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390). La stabilisation du fonctionnement d'Umoja dans les groupes 3 et 4 est également confirmée par la diminution des demandes d'appui à la mise en service, ainsi que par l'augmentation manifeste du nombre d'utilisateurs. Contrairement aux groupes précédents, l'équipe spéciale chargée d'examiner l'exécution du projet Umoja n'a pas dû intervenir pour le Groupe 5, aucun problème notable n'ayant été signalé.

Toutes les demandes de contrôle hiérarchique présentées par les agents de maintien de la paix sont examinées et il y est donné suite dans un délai de 45 jours (100 %).

En raison du volume des demandes, les délais réglementaires ont été dépassés dans 20 % des cas

Pas d'augmentation du pourcentage de plaintes portées devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies, la majorité des litiges faisant l'objet d'un règlement amiable ou se soldant par l'annulation de la décision initiale (42 %).

Objectif atteint. Seules 10 % des plaintes ont fait l'objet d'une procédure contentieuse.

b) Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Respect systématique de la date limite de présentation des rapports au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences

Sur les 38 rapports (89,5 %) élaborés au cours de la période considérée, 34 ont été présentés dans les délais, dont 16 (42 %) avant la date butoir. Les rapports sur le budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies et du Centre de services régional d'Entebbe ont été présentés après la date limite en raison des consultations approfondies auxquelles il a fallu procéder sur différents aspects du soutien opérationnel aux missions. Les 2 rapports financiers relatifs à l'ONUCI ont été retardés du fait de consultations prolongées tenant à la décision de clôturer et liquider rapidement l'Opération.

Absence, dans les communications adressées aux organes délibérants, d'observations négatives sur la présentation des rapports relatifs à la présentation et à l'exécution du budget des opérations de maintien de la paix et d'autres rapports connexes

Objectif atteint. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a accueilli avec satisfaction le rapport d'ensemble restructuré, relevé les améliorations qui avaient continué d'être apportées au fond et à la forme de ce rapport et engagé le Secrétaire général à poursuivre son action en ce sens. Il a également relevé que les rapports consacrés aux opérations de maintien de la paix et les informations supplémentaires fournies lui apportaient

	désormais des informations beaucoup plus détaillées (A/71/836, par. 7 et 8). L'Assemblée générale a demandé que le rapport sur le compte d'appui soit restructuré, et recoure plus fréquemment à l'avenir aux tableaux et aux graphiques (résolution 71/295, par. 10).
Réponse aux demandes de compléments d'information émanant de la Cinquième Commission et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans les 5 jours ouvrables suivant leur réception	Objectif atteint. En moyenne, les demandes de compléments d'information émanant de la Cinquième Commission et du Comité consultatif ont reçu une réponse écrite dans les 5 jours ouvrables qui ont suivi leur réception. Les seules exceptions correspondaient à des demandes détaillées ayant nécessité des analyses au niveau des missions et le regroupement, l'exploitation et la vérification des résultats au Siège.
Opinion favorable du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU sur les états financiers des opérations de maintien de la paix	Objectif atteint. Une opinion sans réserve a été formulée concernant l'état financier correspondant à l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016. L'opinion du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 devrait être formulée en janvier 2018.
Présentation des états financiers au Comité des commissaires aux comptes dans les 3 mois suivant la fin de l'exercice	Objectif atteint. Les états financiers de l'exercice terminé le 30 juin 2017 ont été présentés au Comité le 30 septembre 2017.
Mise en ligne des états mensuels des contributions avant la fin du mois suivant	Objectif atteint. Les rapports mensuels ont été élaborés et mis à disposition des États Membres et des utilisateurs du Secrétariat sur le portail Web consacré aux contributions.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Établissement des dispositions relatives aux opérations bancaires dans les 3 mois suivant la création d'une opération de maintien de la paix

Aucune nouvelle opération de maintien de la paix n'a été créée durant l'exercice considéré.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Révision des procédures opérationnelles permanentes et rédaction d'un manuel de comptabilité visant à assurer la conformité de la comptabilité et des états financiers aux normes IPSAS

Objectif atteint. Toutes les opérations de maintien de la paix ont reçu des explications ainsi que des orientations concernant les procédures révisées d'établissement d'états financiers conformes aux normes IPSAS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 dans le cadre des consignes relatives à la clôture des comptes en fin d'exercice.

Sommes dues au titre des contingents et des unités de police constituées ne dépassant pas l'équivalent de 3 mois

Objectif atteint. Au 30 juin 2017, les sommes dues au titre des services rendus par les contingents et les unités de police constituées n'atteignaient pas l'équivalent de 3 mois pour 10 missions en cours dotées de composantes militaire et de police. Elles ont été remboursées pour la période allant a) jusqu'en octobre 2016 pour la MINURSO et b) jusqu'en janvier 2017 pour la MONUSCO et le BANUS en raison de problèmes de liquidités.

Traitement des demandes de remboursement des pays fournisseurs de contingents dans les délais prescrits et conformément aux instructions émanant des États Membres

Objectif atteint. Les demandes de paiement au titre des contingents et du matériel appartenant aux contingents ont été traitées chaque trimestre.

90 % des paiements effectués par le Siège au personnel recruté sur le plan international pour les missions de maintien de la paix traités dans les 30 jours ouvrables suivant la réception des justificatifs requis

Objectif atteint. 100 % des traitements, 75 % des prestations dues à la cessation de service et 95 % des indemnités pour frais d'études ont été versés dans le délai de 30 jours ouvrables.

Le versement tardif des prestations dues à la cessation de service s'explique par le fait que des ressources ont dû être consacrées aux préparatifs, à la mise à l'essai et à la mise en service d'Umoja dans le groupe 5, ainsi qu'à l'appui dispensé après la mise en service, et par la mise en place du régime des rémunérations de la Commission de la fonction publique internationale. Ces chiffres se sont améliorés au dernier semestre de la période considérée.

90 % des paiements au titre des factures des fournisseurs et des demandes de remboursement des frais de voyage pour le personnel effectués dans les 30 jours ouvrables suivant la réception des justificatifs requis

79 % des factures et des demandes ont été traitées dans les 30 jours ouvrables (90 % des factures de fournisseurs et 69 % des demandes de remboursement de frais de voyage).

Ce chiffre inférieur s'explique par le fait que certaines ressources ont dû être utilisées pour aider à régler les problèmes survenus après la mise en service et à stabiliser le fonctionnement du module voyages mis en service dans le groupe 4.

Réponse du Service des assurances et des décaissements aux demandes d'information sur les conditions d'assurance des contrats se rapportant au maintien de la paix dans les 30 jours ouvrables suivant la réception de la demande (100 %)

Objectif atteint. Tous les contrats d'assurance ont été examinés et des avis et conseils fournis dans les 30 jours sur les conditions d'assurance et les clauses d'indemnisation définies dans les contrats complexes relatifs aux opérations de maintien de la paix.

Envoi de 100 % des communications destinées aux États Membres concernant les contributions dans les 30 jours suivant l'adoption des résolutions

Objectif atteint. 100 % des communications destinées aux États Membres concernant les contributions ont été envoyées dans les délais.

Approbation et traitement des demandes de délégation de pouvoirs financiers dans les 2 semaines suivant la réception des justificatifs requis (100 %)

Objectif atteint. Toutes les demandes de délégation de pouvoirs financiers pour les nouveaux membres du personnel ont été traitées dans la semaine suivant la réception des justificatifs requis.

Rendement des placements en dollars des États-Unis du compte d'appui égal ou supérieur à celui des bons du Trésor des États-Unis à 90 jours (indice de référence ONU)	Objectif atteint. Le taux de rendement des placements a été de 1,04 %, l'indice de référence étant de 0,53 %.
Traitement de 100 % des demandes de paiement pour les missions de maintien de la paix dans les 2 jours ouvrables suivant leur réception	Objectif atteint. Toutes les demandes de paiement ont été traitées dans les 2 jours ouvrables.
Aucune interruption des services d'assistance technique destinés aux utilisateurs du système d'information financière et budgétaire	Objectif atteint. L'assistance fournie aux groupes Umoja mis en service n'a causé aucune interruption des services d'assistance technique existants. Dans le cadre de l'intégration du système, les divisions du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité ont endossé de nouvelles responsabilités en matière d'appui à l'exploitation d'Umoja, notamment en ce qui concerne le règlement des problèmes de niveau 2 rencontrés par les utilisateurs des modules à caractère financier – gestion des fonds, comptabilité, gestion des subventions, recouvrement des coûts et communication de l'information financière – qui relevaient auparavant de l'équipe du projet Umoja.

c) Bureau de la gestion des ressources humaines

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Les États Membres ont accès à des rapports en ligne sur la gestion des ressources humaines dans les missions.

Objectif atteint. Tous les États Membres ont pu accéder aux rapports disponibles en ligne sur HR Insight durant la période considérée, 148 États Membres ayant par ailleurs accès au système.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Suite donnée à toutes les demandes d'évacuation et de déploiement par une délégation des tâches aux médecins sur le terrain et par la fourniture des grandes orientations (100 %)

Objectif atteint. Une suite a été donnée à l'ensemble des 859 demandes d'évacuation et de déploiement. La délégation des questions d'évacuation sanitaire sera régie par l'instruction administrative en instance de publication.

Réduction du nombre de jours d'arrêt de travail (critère à déterminer)

6,3 jours de congé de maladie (certifié et non certifié) ont été enregistrés au cours de l'exercice contre 7,6 jours pour l'exercice 2015/16 (critère de référence).

La totalité des 17 opérations, dont le BANUS, le Centre de services mondial et le Centre de services régional à Entebbe, atteint les objectifs définis dans les indicateurs stratégiques du tableau de bord de gestion des ressources humaines.

Les progrès faits par 14 opérations de maintien de la paix au regard des indicateurs stratégiques définis dans les tableaux de bord et contrats de mission en matière de gestion des ressources humaines se mesurent comme suit :

- a) 6 opérations de maintien de la paix stables ont atteint les objectifs fixés pour les taux de vacance de postes du personnel recruté sur le plan international, lesquels étaient établis sur la base des taux prévus au budget ;
 - b) 5 opérations de maintien de la paix stables ont atteint les objectifs fixés pour les taux de vacance de postes du personnel recruté sur le plan national, lesquels étaient établis sur la base des taux prévus au budget ;
 - c) 4 opérations de maintien de la paix ont atteint l'objectif consistant à nommer un plus grand nombre de femmes aux postes de direction par rapport à l'année précédente ;
 - d) 6 opérations de maintien de la paix ont atteint l'objectif consistant à nommer un plus grand nombre de femmes aux postes d'administrateurs, hors postes de direction, par rapport à l'année précédente ;
 - e) 5 opérations de maintien de la paix ont atteint l'objectif consistant à nommer un plus grand nombre de femmes aux postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées par rapport à l'année précédente ;
 - f) 1 opération de maintien de la paix a atteint l'objectif consistant à achever la totalité des rapports de notation du personnel dans les 4 mois suivant la fin du cycle.
- 12 opérations de maintien de la paix ont achevé 90 à 99 % des rapports, et 1 opération en a achevé 81 %.

La totalité du personnel a accès à l'information ou à la formation sur la nouvelle politique de gestion de la performance ou sur l'outil Inspira.

Objectif atteint

d) Bureau des services centraux d'appui

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Mise à la disposition de l'Organisation, des États Membres et du public, au Siège, des archives de toutes les missions en cours de liquidation (100 %)

Quelque 600 mètres linéaires d'archives papier de la MINURSO, de la MONUC et de l'ONUCI (soit une augmentation de 5,6 % du volume total des archives détenues) et 1 téraoctet de leurs documents d'archives numériques (soit une augmentation de 25 % du volume des archives) ont été mis à disposition.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Pourcentage des demandes de modification des données fournisseurs traitées dans les 3 jours ouvrables (70 %)

Objectif atteint. 76,8 % des demandes de modification des données fournisseurs ont été traitées dans les 3 jours ouvrables.

Durée moyenne d'examen des demandes de délégation de pouvoir pour les achats locaux fixée à 8 jours au plus

Objectif atteint. Le délai d'examen des demandes de délégation de pouvoir pour les achats locaux a été de 7,5 jours en moyenne.

Délai moyen de présentation au Comité des marchés du Siège des dossiers dont sont saisis les comités locaux des marchés fixé à 25 jours au plus, sauf pour les dossiers présentés a posteriori

Objectif atteint. Le délai moyen de présentation des dossiers par les comités locaux des marchés a été de 19,9 jours.

Mise à disposition des membres du personnel du Siège dont les postes sont imputés au compte d'appui (fonctionnaires et agents contractuels, en fonctions ou nouvellement recrutés) de bureaux répondant aux normes en vigueur

Objectif atteint. Des bureaux aux normes en vigueur ont été fournis à l'ensemble des fonctionnaires et agents contractuels travaillant ou recrutés au Siège, et des bureaux temporaires ont été mis à disposition selon que de besoin.

Mise en place d'un cadre de suivi de l'application des normes pour la gestion des immobilisations corporelles permettant de passer régulièrement en revue le fichier des immobilisations, d'effectuer les contrôles d'inventaire nécessaires et d'étudier l'origine des écarts, conformément aux normes IPSAS

Objectif atteint. Le cadre de suivi a été mis en place au cours de l'exercice. Un manuel de gestion des immobilisations corporelles, une procédure de formation et la certification nécessaire à la gestion des biens ont été élaborés et mis à la disposition de toutes les opérations de maintien de la paix par l'intermédiaire d'Inspira.

Satisfaction exprimée à l'occasion des enquêtes effectuées auprès des opérations de maintien de la paix pour connaître l'avis des usagers sur l'acheminement du courrier (91 %)

Objectif atteint. 91 % des personnes ayant répondu à l'enquête envoyée aux opérations de maintien de la paix ont jugé ces services au moins « satisfaisants ».

Satisfaction exprimée lors des enquêtes effectuées auprès des usagers des services de voyage et de transport (95 %)

Objectif atteint. 95 % des usagers des services de voyage et de transport répondant aux enquêtes ont exprimé leur satisfaction.

Augmentation du pourcentage de missions de maintien de la paix qui se servent de politiques et d'outils types et qui respectent des normes techniques pour la gestion des dossiers (70 %)

Objectif atteint. 75 % des missions de maintien de la paix ont appliqué des politiques, des outils et des critères techniques normalisés pour la gestion des dossiers.

e) Bureau de l'informatique et des communications**Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix***Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Taux de disponibilité de l'infrastructure informatique et télématique et des progiciels intégrés existants égal à 99 % au Siège et dans toutes les missions de maintien de la paix

Objectif atteint. Taux de disponibilité de 99,9 % de l'infrastructure informatique et télématique, y compris les services en place au Siège, les progiciels intégrés en place

au pôle informatique et l'infrastructure de toutes les missions de maintien de la paix

E. Bureau des services de contrôle interne

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

100 % des rapports établis par le BSCI à l'attention de l'Assemblée générale sont présentés dans les délais prévus.

Objectif atteint. 2 rapports ont été présentés à l'Assemblée générale dans les délais impartis.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Acceptation de 95 % des recommandations formulées par la Division de l'audit interne

Objectif atteint. 99 % des 431 recommandations formulées dans les rapports d'audit ont été acceptées. 4 recommandations n'ont pas été acceptées.

Acceptation de 95 % des recommandations issues des inspections et des évaluations

Objectif atteint. La totalité des 26 recommandations figurant dans les 4 rapports d'évaluation ont été acceptées.

Examen de 100 % des dossiers reçus et, le cas échéant, ouverture d'enquêtes sur des allégations de vol, de malversations, de contrebande, de corruption ou autres formes de manquement aux normes de conduite, de gaspillage, d'abus de pouvoir ou de mauvaise gestion

Objectif atteint. La totalité des 353 demandes d'enquête relatives aux opérations de maintien de la paix ont été examinées.

Les enquêtes menées à bien pendant l'exercice budgétaire font l'objet de notes consultatives portant sur les questions de contrôle des opérations de maintien de la paix à l'intention du Département de l'appui aux missions et de la direction des missions, ainsi que du Département de la gestion (7 %).

4 % (3 affaires) des 72 enquêtes menées à bien ont donné lieu à l'établissement d'une note consultative. Le pourcentage inférieur aux prévisions s'explique par la diminution du nombre de nouvelles affaires appelant l'établissement d'une note consultative.

70 % des enquêtes menées pendant l'exercice budgétaire sont terminées dans un délai de 12 mois au plus.

65 % (47 affaires) des 72 enquêtes ont été achevées dans un délai de 12 mois au plus. Le pourcentage inférieur aux prévisions s'explique par l'accent mis par la Division sur les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

Réduction de 50 % du nombre d'enquêtes en souffrance

24 % (22 affaires) des 90 affaires sont restées pendantes plus de 12 mois. Une nette augmentation des affaires restées en souffrance – 18 affaires supplémentaires – a été constatée au cours de la période considérée (22 affaires au 30 juin 2017 contre 4 au 1^{er} juillet 2016). Le résultat inférieur aux prévisions s'explique par les vacances de poste au sein de la Division et l'accent mis sur les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

Le personnel de 70 % des missions de maintien de la paix est formé aux techniques fondamentales d'enquête et suit de nouveaux programmes de formation.

50 %. Un stage de formation sur les aspects médico-légaux de l'audition d'enfants a été proposé à l'ensemble du personnel de la Division des investigations ainsi qu'aux enquêteurs d'autres entités. En outre, la Division joue un rôle central dans la mise au point et la prestation de formations à l'intention des équipes d'intervention immédiate chargées au sein des opérations de maintien de la paix des cas d'exploitation ou d'atteintes sexuelles, ainsi que des enquêteurs nationaux des pays fournisseurs de contingents.

F. Cabinet du Secrétaire général

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

95 % des rapports portant sur des questions de maintien de la paix sont présentés dans les délais au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et aux autres organes concernés.

Tous les documents (rapports, éléments de discussion, déclarations, lettres et discours) sont examinés et renvoyés au département chef de file dans les 4 jours.

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. 96 % des rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale ont été présentés à la date prévue ou avant. Dans certains cas, il s'est avéré nécessaire de rallonger ce délai en raison de la complexité ou du caractère délicat de la question.

Objectif atteint. Tous les documents ont été examinés et renvoyés au département chef de file dans les 4 jours.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Communication de 50 notes du Secrétaire général ou de hauts fonctionnaires de son cabinet au Département des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès effectifs

Le Cabinet et le Département des opérations de maintien de la paix échangeant de plus en plus d'informations par courriel, les notes ne sont plus utilisées.

En revanche, le Cabinet s'est employé à limiter le délai de réponse aux demandes du Département des opérations de maintien de la paix. Des directives ont été établies : 5 jours ouvrables maximum, à l'exception des rares cas où un délai supplémentaire s'imposait en raison de la complexité ou du caractère délicat de la question.

G. Administration de la justice

a) Bureau de l'aide juridique au personnel

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Présentation dans les délais des statistiques et d'autres informations, notamment concernant les éventuels problèmes d'ordre structurel recensés (3 rapports)

Objectif atteint. Le Bureau a présenté des informations détaillées et statistiques dans les délais prescrits aux fins de l'élaboration : a) du dixième rapport d'activité du Bureau de l'administration de la justice, portant sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 ; b) du rapport du Secrétaire général sur l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies ; c) du rapport du Conseil de justice interne sur l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Prévention efficace et rapide des conflits sur le lieu de travail grâce :

Au recours aux services du Bureau de l'aide juridique au personnel par une grande partie des membres de missions de maintien de la paix pour régler des différends, par rapport au nombre d'employés qui plaident seuls (70 %)

Le Bureau a représenté des membres du personnel des opérations de maintien de la paix dans 80 nouvelles affaires portées devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies et le Tribunal d'appel des Nations Unies, soit 58 % des affaires devant les tribunaux (137). Le produit a été inférieur aux prévisions en raison du nombre de demandes moins élevé que prévu.

Au respect de toutes les dates limites pour la présentation de demandes de règlement des litiges au nom de membres du personnel de maintien de la paix

Objectif atteint. Tous les conseils et services de représentation ont été fournis promptement. Aucune demande de prorogation des délais n'a été faite.

Au règlement à l'amiable par le Bureau de l'aide juridique d'un grand nombre d'affaires présentées par des fonctionnaires en poste dans des missions de maintien de la paix (30 %)

Objectif atteint. 470 affaires introduites par les missions du Département des opérations de maintien de la paix ont été closes (Tribunal du contentieux administratif : 13 ; Tribunal d'appel des Nations Unies : 1 ; affaires disciplinaires : 5 ; demande de contrôle hiérarchique : 36 ; avis consultatif sommaire : 415). 4 de ces affaires ont été réglées par la voie d'un accord entre les parties (3 demandes de contrôle hiérarchique et 1 affaire portée devant le Tribunal du contentieux administratif). Le pourcentage d'affaires concernant des membres du personnel de maintien de la paix a donc été de 0,6 % pour celles réglées par un mécanisme de règlement contentieux des litiges et de 80,1 % pour celles réglées par la voie d'un avis consultatif sommaire.

b) Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Des services de règlement à l'amiable des conflits ont été fournis à 3 % du personnel des opérations de maintien de la paix pouvant y prétendre.

Objectif atteint. Des services de règlement à l'amiable des conflits ont été fournis à 6,37 % du personnel pouvant y prétendre [1 283 affaires sur un total de 20 145 membres du personnel des missions (voir [A/71/360](#))].

H. Bureau de la déontologie

Réalisation escomptée 3.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Augmentation de la sensibilisation aux questions de déontologie du fait de l'augmentation du nombre de demandes de conseils et d'orientation en la matière (100 demandes)

Objectif atteint. 129 demandes de conseils ou d'orientation en matière de déontologie ont été reçues.

Pleine application du dispositif de transparence financière

Objectif atteint. Le dispositif de transparence financière a été pleinement appliqué.

Amélioration de la qualité des réunions de sensibilisation et d'information (30 réunions)

77 réunions. Les participants au séminaire ont évalué comme suit les exposés présentés en vue d'améliorer leur compréhension des questions de déontologie : excellents (59 %), bons (37 %), peuvent être améliorés (4 %).

Évaluation des demandes de protection contre les représailles dans un délai de 14 jours (100 %)

Objectif atteint. Le Bureau de la déontologie a évalué toutes les demandes dans un délai de 14 jours à compter de la réception de tous les documents requis.

I. Bureau des affaires juridiques

Réalisation escomptée 3.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Les indemnités versées par l'Organisation au titre des opérations et activités de maintien de la paix sont réduites au minimum par rapport aux montants réclamés (moins de 40 % des montants réclamés).

Objectif atteint. Les indemnités versées au titre des opérations de maintien de la paix, qui s'élevaient à 91,3 millions de dollars, ont été ramenées à 4,9 million de dollars (5,4 % des montants réclamés) à l'issue de procédures d'arbitrage ou de règlement à l'amiable, soit une réduction de 94,6 %.

<p>Absence de cas, hormis ceux dans lesquels la levée a été prononcée, où le statut, les privilèges et les immunités de l'Organisation ne sont pas respectés dans le cadre d'opérations de maintien de la paix</p>	<p>En outre, grâce aux recours formés avec succès devant le Tribunal d'appel des Nations Unies, le Bureau des affaires juridiques a réduit le montant des indemnités accordées par le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies dans des jugements concernant les opérations de maintien de la paix.</p> <p>Objectif atteint. Les privilèges et immunités ont été maintenus dans tous les accords relatifs au maintien de la paix examinés par le Bureau des affaires juridiques et, hormis lorsque la levée a été prononcée, dans toutes les procédures juridiques concernant l'Organisation ou ses fonctionnaires et touchant à des questions de maintien de la paix.</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

J. Département de l'information

Réalisation escomptée 3.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>
<p>90 % des opérations de maintien de la paix interrogées se déclarent globalement satisfaites de la qualité de l'appui fourni en matière d'information.</p>	<p>Objectif atteint. Les 14 opérations de maintien de la paix ont répondu à l'enquête et toutes ont estimé que l'appui fourni était très bon ou satisfaisant.</p>
<p>60 % des sujets distribués sont diffusés ou repris sur des sites Web d'information par au moins 5 médias à vocation régionale.</p>	<p>Objectif atteint. 60 % des sujets distribués ont été diffusés ou repris sur des sites Web d'information par au moins 5 médias à vocation régionale.</p>

K. Département de la sûreté et de la sécurité

Réalisation escomptée 3.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>
<p>Toutes les opérations de maintien de la paix appliquent l'ensemble des dispositions du système de niveaux d'insécurité, des procédures d'évaluation des risques de sécurité, des Normes minimales de sécurité opérationnelle actualisées et des plans de sécurité (90 %).</p>	<p>Objectif atteint. Le système de sécurité et les procédures d'évaluation, normes et plans en matière de sécurité sont mis à jour et appliqués de manière continue par toutes les opérations de maintien de la paix (procédures d'évaluation et de gestion des risques de sécurité, normes minimales de sécurité opérationnelle, normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile et mesures de sécurité associées, mise au point d'un système de niveaux d'insécurité ou vérification du système existant).</p>

Toutes les missions de maintien de la paix exécutent le Projet d'intégration de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de la reconfiguration complète des composantes Sûreté et sécurité (100 %).

Le Secrétaire général a donné autorité au Département sur le personnel et les moyens de sécurité des opérations de maintien de la paix. Les principales composantes du projet d'intégration (gestion, ressources humaines et finances) ont été définies en accord avec les départements concernés, et des directives d'application ont été publiées.

L'harmonisation des contrats pour l'ensemble des forces de sécurité intégrées est en cours et devrait être achevée début 2018.

L. Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Réalisation escomptée 1.1 : Présentation au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents de rapports de meilleure qualité leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Tous les rapports du Comité consultatif sont présentés dans les délais prévus.

Objectif atteint. Tous les rapports du Comité consultatif ont été présentés dans les délais prévus.

Tous les rapports du Comité consultatif sont exempts d'erreur.

Objectif atteint. Tous les rapports du Comité consultatif qui ont été présentés étaient exempts d'erreur.

M. Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Réalisation escomptée 1.1 : Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Formulation, dans les résolutions du Conseil de sécurité, de recommandations et mesures concrètes relatives aux droits de l'homme (100 %)

Objectif atteint. Des résolutions du Conseil de sécurité comprenant des dispositions concrètes sur la promotion et la protection des droits de l'homme, notamment la protection des civils et des droits des femmes et des filles ont été adoptées pour 7 missions (MINUSCA, MINUSTAH, MONUSCO, MINUAD, MINUSS et ONUCI).

Augmentation du nombre de réunions d'information et de rapports circonstanciés sur les droits de l'homme demandés par les États Membres (23)

Objectif atteint. 23 réunions d'information ont été organisées, notamment : 3 exposés à l'intention du Conseil de sécurité ; 1 réunion consacrée aux travaux des composantes Droits de l'homme de la MONUSCO et de la MINUSS, organisée selon la formule Arria ; 4 exposés, 2 sur le Soudan du Sud et 2 sur la République démocratique du Congo, présentés par des experts au Conseil de sécurité ; 2 réunions d'information destinées au coordonnateur du Groupe des 77 ; 1 exposé sur les droits de l'homme dans les opérations de maintien de la paix à

l'intention des conseillers juridiques militaires du programme de résidents de l'institut d'études juridiques internationales de la défense (Defense Institute of International Legal Studies) ; 1 réunion d'information sur les droits de l'homme, organisée à l'intention des nouveaux membres du Conseil de sécurité lors d'un atelier du Conseil de sécurité ; 1 exposé au Comité spécial des opérations de maintien de la paix sur les violences sexuelles liées aux conflits et la consolidation des fonctions de protection au sein des opérations de soutien à la paix ; 3 exposés aux membres du Conseil de sécurité sur les droits de l'homme et la reconfiguration de l'opération de maintien de la paix en Haïti ; 3 réunions d'information destinées aux États Membres sur le niveau de préparation des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police en ce qui concerne le respect des droits de l'homme ; 4 exposés à l'intention des États Membres concernant le renouvellement du mandat de la MINUAD.

Réalisation escomptée 2.1 : Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix décidées par le Conseil de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Déploiement de spécialistes des droits de l'homme dans les délais nécessaires à la mise sur pied d'une nouvelle opération de maintien de la paix ou pour répondre à une situation de crise (60 jours)

Indicateurs de succès effectifs

Aucune nouvelle mission n'a été créée durant l'exercice considéré. Toutefois, le HCDH a contribué au démarrage de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti en établissant le tableau d'effectifs et en fournissant des compléments d'informations sur les droits de l'homme dans les justificatifs d'effectifs en mai et juin 2017 dans le cadre des activités préliminaires de mise en place de la composante Droits de l'homme. Le déploiement a commencé pendant l'exercice 2017/18.

Réalisation escomptée 3.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès prévus

Actualisation de 6 concepts d'opération, cadres stratégiques, tableaux d'effectifs et budgets et plans afin de prendre en compte les priorités relatives aux droits de l'homme

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. Le Haut-Commissariat a révisé ou contribué à réviser et préparer 7 concepts de mission, cadres stratégiques, tableaux d'effectifs et budgets, notamment : le concept stratégique de la MINUSCA ; le concept des opérations de police de la MINUSCA ; le concept stratégique de la MINUAD ; l'analyse des conflits à l'échelle de la MINUAD ; l'examen technique de la MINUSS ; l'identification des priorités stratégiques de la MINUSS ; un cadre stratégique pour l'UNSOA/BANUS qui tienne compte des priorités relatives aux droits de l'homme.

Intégration accentuée de conseils et d'éléments de texte dans les politiques relatives aux droits de l'homme et dans la formation, notamment initiale, des personnels civil, militaire et de police (conseils et éléments de texte intégrés dans 15 nouvelles politiques et nouveaux documents de formation publiés par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions)

Objectif atteint. Le produit exécuté a été plus élevé que prévu. Des conseils et éléments de texte relatifs aux droits de l'homme ont été intégrés à un total de 27 documents de politique générale et 4 documents de formation du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, soit un total de 31 documents. Des éléments relatifs aux droits de l'homme et des sessions axées sur le sujet ont été intégrés aux modules de formation du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions à l'intention des composantes civiles et en uniforme, notamment des supports de formation consacrés à la protection intégrée des civils, du matériel pédagogique intégré sur les violences sexuelles liées aux conflits et un programme à l'attention des commandants de la police des Nations Unies. Le HCDH a mis au point, avec la Force de police permanente, un programme de formation spécialisée dans le domaine des droits de l'homme et les supports de formation associés pour les agents de la Force de police permanente.

Les opérations de maintien de la paix disposent d'outils et de mécanismes pour promouvoir le respect des politiques et mécanismes relatifs aux droits de l'homme, et l'Union africaine bénéficie d'un appui en vue de l'intégration des droits de l'homme dans ses opérations (5).

Objectif atteint. Le HCDH a fourni des outils et mécanismes pour promouvoir le respect des politiques et mécanismes relatifs aux droits de l'homme. Pour ce qui est de l'appui fourni à l'Union africaine en vue de l'intégration des droits de l'homme dans ses opérations, le HCDH a travaillé avec les membres du Conseil de sécurité sur la résolution 2320 relative au financement des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine et participé à l'élaboration du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité signé le 19 avril 2017, du rapport de l'Union africaine « Assurer un financement prévisible et durable des activités visant à instaurer la paix en Afrique » publié en août 2016, du rapport sur l'examen conjoint Union africaine-Organisation des Nations Unies des mécanismes existants de financement et d'accompagnement des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine (A/71/410-S/2016/809), du rapport du Secrétaire général sur les modalités possibles du processus d'autorisation des opérations de paix de l'Union africaine et de la fourniture d'un appui à ces opérations (S/2017/454).

Examen plus systématique et cohérent des candidats aux postes de direction dans les missions de maintien de la paix dans le cadre de la vérification des antécédents de respect des droits de l'homme du personnel des Nations Unies (75 demandes)

Objectif atteint. Le HCDH a répondu à 82 demandes d'assistance pour rassembler et étudier les informations pertinentes pour la sélection des candidats aux opérations de maintien de la paix dans le cadre de la vérification des antécédents de respect des droits de l'homme du personnel des Nations Unies.

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

Tableau 1

Récapitulatif de l'exécution du budget par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.)^a

Catégorie de dépenses	Montant alloué	Dépenses	Écarts	
			Montant	Pourcentage
I. Postes	221 561,4	222 352,1	(790,7)	(0,4)
II. Autres objets de dépense				
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	16 272,5	17 461,3	(1 188,8)	(7,3)
Consultants	5 092,2	4 738,0	354,2	7,0
Voyages	10 152,7	8 316,6	1 836,1	18,1
Installations et infrastructures	22 519,4	24 896,5	(2 377,1)	(10,6)
Transports terrestres	80,3	98,6	(18,3)	(22,8)
Transports aériens	–	0,2	(0,2)	–
Communications	2 714,2	2 455,5	258,7	9,5
Informatique	14 937,3	14 082,6	854,7	5,7
Services médicaux	143,1	91,4	51,7	36,1
Fournitures, services et matériel divers	16 255,3	14 934,0	1 321,3	8,1
Total partiel (II)	88 167,0	87 074,7	1 092,3	1,2
Total (I et II)	309 728,4	309 426,8	301,6	0,1
Progiciel de gestion intégré	16 830,4	16 830,4	–	–
Sécurité informatique	821,5	798,7	22,8	2,8
Montant brut	327 380,3	327 055,9	324,4	0,1
III. Recettes provenant des contributions du personnel	26 707,3	27 294,3	(587,0)	(2,2)
Total net (I à III)	300 673,0	299 761,6	911,4	0,3

^a Les écarts mineurs existant entre les nombres figurant dans le tableau ci-dessus et ceux figurant dans le volume II des états financiers portant sur l'exercice annuel clos le 30 juin 2017 sont dus au fait que les chiffres ont été arrondis.

Tableau 2

Récapitulatif de l'exécution du budget par département/bureau

(En milliers de dollars des États-Unis)

Département/Bureau	Montant alloué	Dépenses	Écarts	
			Montant	Pourcentage
Département des opérations de maintien de la paix	94 756,3	97 243,9	(2 487,6)	(2,6)
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	7 160,4	6 785,7	374,7	5,2
Département de l'appui aux missions	70 905,7	69 767,1	1 138,6	1,6

Département/Bureau	Montant alloué	Dépenses	Écarts	
			Montant	Pourcentage
Département de la gestion	87 382,5	88 830,0	(1 447,5)	(1,7)
Bureau des services de contrôle interne	31 088,9	29 390,4	1 698,5	5,5
Cabinet du Secrétaire général	1 015,6	1 117,6	(102,0)	(10,0)
Administration de la justice	2 687,7	2 687,7	–	–
Bureau de l'aide juridique au personnel	177,3	98,2	79,1	44,6
Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies	2 106,0	1 727,3	378,7	18,0
Bureau de la déontologie	1 151,1	1 094,9	56,2	4,9
Bureau des affaires juridiques	3 787,1	3 804,2	(17,1)	(0,5)
Département de l'information	772,5	689,8	82,7	10,7
Département de la sûreté et de la sécurité	3 984,9	3 850,1	134,8	3,4
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	426,8	392,4	34,4	8,1
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	2 325,6	1 947,5	378,1	16,3
Total partiel	309 728,4	309 426,8	301,6	0,1
Progiciel de gestion intégré	16 830,4	16 830,4	–	–
Sécurité informatique	821,5	798,7	22,8	2,8
Montant brut	327 380,3	327 055,9	324,4	0,1

Tableau 3

Autres recettes et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Montant
Produit des placements	811,0
Produits divers ou accessoires	2,8
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	–
Ajustements sur exercices antérieurs	–
Total	813,8

B. Analyse des écarts¹

	Écart	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(1 188,8)	(7,3 %)

¹ Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent ± 4 % ou 50 000 dollars.

32. L'écart résulte principalement des coûts afférents aux capacités d'appui central au Siège et à la prise en charge par Umoja des activités de déploiement des opérations de maintien de la paix (1 020 700 dollars) dans le Département de l'appui aux missions et le Département de la gestion et des coûts associés à la mise en œuvre du dispositif de mobilité, imputables aux opérations de maintien de la paix (567 100 dollars) dans le Département de la gestion, l'Assemblée générale ayant demandé cette mise en œuvre et accepté que les coûts soient imputés aux ressources existantes dans la mesure du possible (résolutions 68/265 et 69/274).

33. Le dépassement global des crédits a été en partie compensé par des coûts moins élevés que prévu pour le Bureau des services de contrôle interne (218 000 dollars), le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies (164 800 dollars) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (147 100 dollars), notamment en raison d'un taux de vacance de postes plus élevé que prévu.

	<i>Écart</i>	
Consultants	354,2	7,0 %

34. L'écart concerne principalement le Département de l'appui aux missions (438 700 dollars), et découle essentiellement du report à un exercice futur du recours aux services de consultants pour le projet de gestion de la chaîne d'approvisionnement dans certaines composantes, en fonction de l'avancée du projet (263 000 dollars), et de la comptabilisation de certaines dépenses aux rubriques Informatique et Fournitures, services et matériel à la suite de la décision prise par la direction de recourir à un cabinet de conseil plutôt qu'à des consultants pour les activités inscrites au budget (111 000 dollars). En outre, la stratégie de lutte contre l'exploitation et les violences sexuelles et les autres formes de comportement répréhensible a pu être mise en œuvre par le Bureau du Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions avec moins de consultants que prévu en tirant parti des compétences disponibles en interne (62 900 dollars).

	<i>Écart</i>	
Voyages	1 836,1	18,1 %

35. L'écart découle principalement des mesures prises tout au long de l'exercice pour redéfinir les priorités et reporter des voyages officiels prévus afin de faire face à des dépenses liées aux postes plus élevées que prévu, les dépenses communes de personnel et l'indemnité de poste de New York en vigueur au 1^{er} février 2017 ayant été supérieures aux prévisions, notamment en ce qui concerne le Département des opérations de maintien de la paix (829 700 dollars), le Département de l'appui aux missions (586 700 dollars) et le Département de la gestion (323 000 dollars).

	<i>Écart</i>	
Installations et infrastructures	(2 377,1)	(10,6 %)

36. L'écart tient principalement a) aux coûts imprévus relatifs à la location d'espace de bureau supplémentaire afin d'accueillir les prestataires au Siège pendant l'exercice (604 200 dollars) ; b) à la part des coûts de la mise en œuvre de la gestion souple de l'espace de travail, déterminée par le nombre de membres du personnel approuvés au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (1 517 500 dollars)

conformément à la résolution 71/272 de l'Assemblée générale, par laquelle cette dernière a approuvé le financement des coûts au moyen des ressources existantes ; c) aux coûts de la reconstruction de l'espace de bureaux afin de regrouper les divisions régionales du Département des affaires politiques, le Bureau des opérations du Département des opérations de maintien de la paix et les membres du Département de l'appui aux missions (1 150 000 dollars).

37. Le dépassement global des crédits a été en partie compensé par des dépenses inférieures aux prévisions dans certains départements et bureaux, notamment en raison a) d'une sous-utilisation des crédits s'expliquant par le fait que certaines dépenses du Département des opérations de maintien de la paix ont été inscrites, selon la nature des charges, à une rubrique autre que celle initialement prévue, les dépenses afférentes à la location d'équipements de bureau ayant été inscrites à la rubrique Informatique (524 700 dollars) ; b) d'une sous-utilisation des crédits alloués au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (107 100 dollars) pour l'espace de travail à Genève ; c) d'une sous-utilisation des crédits du Bureau des services de contrôle interne (109 200 dollars), résultant de dépenses moins élevées que prévu imputées à la MONUSCO pour le complexe de la Base d'appui d'Entebbe à la suite du partage des coûts liés aux aménagements à l'échelle de la Base.

	<i>Écart</i>	
Communications	258,7	9,5 %

38. L'écart concerne principalement le Département des opérations de maintien de la paix (193 500 dollars) et s'explique par le report de l'acquisition d'installations de vidéoconférence et par des ajustements, dans d'autres départements et bureaux, faisant apparaître un dépassement de 65 200 dollars en montant net résultant de l'inscription de certaines dépenses, selon la nature des charges, à une rubrique autre que celle initialement prévue.

	<i>Écart</i>	
Informatique	854,7	5,7 %

39. L'écart concerne principalement le Département de la gestion (1 300 000 dollars) et découle notamment a) de la décision de la direction d'encourager l'utilisation des programmes propriétaires exploités dans les opérations de maintien de la paix, ce qui s'était avéré plus rentable que d'avoir recours aux services d'une entreprise informatique extérieure comme initialement prévu ; b) d'une sous-utilisation des crédits prévus au titre de la gestion du personnel des services informatiques de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ; c) de l'achat prévu d'équipement, qui a été comptabilisé à la rubrique Communication au vu du type de technologie concerné. La sous-utilisation globale des crédits a été en partie compensée par un dépassement des crédits prévus pour le Département des opérations de maintien de la paix (631 000 dollars) dû au remplacement, en urgence, de matériel informatique afin d'atténuer le risque de perte de données et de pannes de matériel, et par des ajustements faisant apparaître un dépassement net s'expliquant par le fait que les dépenses effectives engagées pour la location de matériel de bureau ont été comptabilisées selon leur nature et non à la rubrique Installations et infrastructures, à laquelle elles avaient été inscrites.

	<i>Écart</i>	
Services médicaux	51,7	36,1 %

40. L'écart concerne principalement le Département de la gestion (37 500 dollars) et tient notamment à une sous-utilisation des crédits en montant net, s'expliquant par la comptabilisation des dépenses selon leur nature pour les produits d'hygiène inclus dans les trousseaux médicaux et qui avaient été inscrits à la rubrique Installations et infrastructures ; et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (15 900 dollars), en raison de dépenses effectives inférieures aux prévisions pour les coûts des services médicaux destinés à son personnel.

	<i>Écart</i>	
Fournitures, services et matériel divers	1 321,3	8,1 %

41. L'écart concerne principalement a) le Département de l'appui aux missions (832 200 dollars), et résulte principalement d'une sous-utilisation des crédits au titre du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents à la suite de l'annulation de 10 des 60 sessions prévues, du report de la validation du Manuel des règles et procédures régissant les remboursements et le contrôle relatifs au matériel appartenant aux forces militaires ou de police des pays qui participent aux opérations de maintien de la paix à début août 2017 (la publication a donc été repoussée à l'exercice suivant) et des efforts entrepris pour publier les documents en version électronique afin de réduire l'utilisation du papier et des installations de reproduction (prévues mais non acquises) ; b) le Département de la gestion (577 700 dollars), dont les dépenses au titre de l'assurance maladie après la cessation de service ont été inférieures aux prévisions du fait d'une augmentation moins élevée que prévu des cotisations des différents régimes d'assurance maladie des Nations Unies et de la suspension pendant un mois du versement des cotisations accordée aux participants de l'un des régimes d'assurance basés au Siège en juillet 2016.

IV. Activités du Service intégré de formation

Principales activités de formation menées en 2016/17

<i>Activité</i>	<i>Lieu</i>	<i>Période</i>
Modules de formation de base préalable au déploiement – atelier de finalisation	Italie	Juillet 2016
Exercices de simulation de protection des civils à la MINUL	Libéria	Août 2016
Validation des stages de préparation au déploiement sur le terrain – protection de l'enfance	Kenya	Août 2016
Atelier organisé dans le cadre du programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources (premier atelier)	Italie	Septembre 2016
Visite de conseil en formation	Colombie	Septembre 2016

<i>Activité</i>	<i>Lieu</i>	<i>Période</i>
Formation de formateurs au Passeport de compétences informatique international	Ouganda	Septembre 2016
Conférence de l'Association internationale des centres de formation au maintien de la paix	Bosnie-Herzégovine	Septembre 2016
Session de formation de formateurs – officiers d'état-major des Nations Unies	Ouganda	Octobre 2016
Session de perfectionnement des compétences d'encadrement à l'intention des missions – FINUL	Liban	Octobre 2016
Formation de formateurs par l'équipe itinérante de formation : cours sur la protection des civils à l'intention des missions	Liban	Octobre 2016
Atelier de perfectionnement des compétences d'encadrement à l'intention des missions – MINUSCA	République centrafricaine	Octobre 2016
Déploiement de l'équipe itinérante de formation aux fins du renforcement des capacités avant déploiement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies	Viet Nam	Octobre 2016
Atelier consacré à l'élaboration de supports de formation intégrés relatifs à la protection des civils par les Nations Unies	Autriche	Octobre 2016
Formation des pilotes formateurs aux principaux supports de formation préalable au déploiement	Égypte	Octobre 2016
Perfectionnement de la formation aux compétences d'encadrement à l'intention des missions – Centre de services régional d'Entebbe	Ouganda	Octobre 2016
Évaluation des besoins de formation à la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix	Siège de l'Organisation des Nations Unies	Octobre 2016
Cours pilote sur des supports de formation spécialisée pour le manuel à l'usage des unités militaires des Nations Unies	Italie	Novembre 2016
Validation des formations (renouvellement) – Police des Nations Unies (Russie)	Siège de l'Organisation des Nations Unies	Novembre 2016
Session de formation de formateurs à l'intention des pays francophones – officiers d'état-major des Nations Unies	Ouganda	Novembre 2016
Déploiement de l'équipe itinérante de formation aux fins du renforcement des capacités avant déploiement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies	République tchèque	Novembre 2016
Validation de programmes de formation pour la protection des civils	Pakistan	Décembre 2016
Validation des stages de préparation au déploiement sur le terrain – militaires des Nations Unies	Bangladesh	Décembre 2016
Programme d'orientation destiné aux représentants spéciaux du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies	Siège de l'Organisation des Nations Unies	Décembre 2016

<i>Activité</i>	<i>Lieu</i>	<i>Période</i>
Lancement mondial de supports de formation normalisés – cours de formation sur les violences sexuelles liées aux conflits	Inde	Janvier 2017
Atelier organisé dans le cadre du programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources (deuxième atelier)	Italie	Janvier 2017
Déploiement de l'équipe itinérante de formation aux fins du renforcement des capacités avant déploiement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies	Roumanie	Février 2017
Session de formation de formateurs à l'intention des pays francophones – officiers d'état-major des Nations Unies	France	Février 2017
Cours sur la rédaction de la correspondance et des rapports à l'intention des membres du personnel du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions	Siège de l'Organisation des Nations Unies	Février 2017
Atelier dans le cadre du Forum Challenges : « Taking leadership to the next level »	Siège de l'Organisation des Nations Unies	Février 2017
Programme d'orientation des sièges du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions	Siège de l'Organisation des Nations Unies	Février 2017
Formation de formateurs pour les Centres intégrés de formation du personnel des missions à la conception et l'exécution d'exercices de simulation	Ouganda	Mars 2017
Formation des hauts responsables des missions	Inde	Mars 2017
Formation de formateurs à la visualisation dans les programmes participatifs pour les Centres intégrés de formation du personnel des missions	Ouganda	Mars 2017
Déploiement de l'équipe itinérante de formation aux fins du renforcement des capacités avant déploiement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies – Police des Nations Unies	Sierra Leone	Mars 2017
Formation des hauts responsables des missions	Inde	Mars 2017
Formation de formateurs à la protection des civils pour la MINUSS	Soudan du Sud	Mars 2017
Validation des stages de préparation au déploiement sur le terrain – protection des civils	Serbie	Avril 2017
Formation des formateurs : validation des cours à l'intention des commandants de police des Nations Unies	Italie	Mai 2017
Déploiement de l'équipe itinérante de formation aux fins du renforcement des capacités avant déploiement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies	Thaïlande	Mai 2017

<i>Activité</i>	<i>Lieu</i>	<i>Période</i>
Formation aux premiers secours : composante de la formation du personnel civil préalable au déploiement	Ouganda	Mai 2017
Déploiement de l'équipe itinérante de formation aux fins du renforcement des capacités avant déploiement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies	Maroc	Mai 2017
Atelier organisé dans le cadre du programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources (troisième atelier)	Italie	Mai 2017
Programme de formation approfondie du personnel des missions	Italie	Mai 2017
Programme d'orientation des sièges du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions	Siège de l'Organisation des Nations Unies	Mai 2017
Validation des formations (renouvellement) – Police des Nations Unies (Chine)	Siège de l'Organisation des Nations Unies	Juin 2017
Validation des formations (renouvellement) – Police des Nations Unies (Australie)	Siège de l'Organisation des Nations Unies	Juin 2017
Atelier de formation renforcée au système de gestion de la formation Inspira	Ouganda	Juin 2017
Validation des formations (renouvellement) – experts militaires des Nations Unies en mission (Argentine)	Siège de l'Organisation des Nations Unies	Juin 2017

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

42. L'Assemblée générale est invitée à :

a) Se prononcer sur l'affectation du solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, soit 324 400 dollars ;

b) Se prononcer sur l'affectation des autres produits de l'exercice, s'élevant à 813 800 dollars et comprenant le produit des placements (811 000 dollars) et les produits divers ou accessoires (2 800 dollars).